



Rapport annuel 2019
sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

SOMMAIRE

A -	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS	4
1.	LE TERRITOIRE DESSERVI EN 2019	4
1-1	<i>Le périmètre</i> :	4
1-2	<i>La population desservie</i>	5
2.	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : ORGANISATION ET FREQUENCE	5
2.1	<i>la collecte des ordures ménagères – secteur PORNIC (Chaumes en Retz – secteur Arthon en Retz, Chauvé, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine Sur Mer, Pornic, Préfailles et St Michel Chef Chef)</i>	5
2.2	<i>la collecte des ordures ménagères – secteur CŒUR PAYS DE RETZ (Chaumes en Retz – secteur Chéméré, Cheix en Retz, Rouans, St Hilaire de Chaléons, Ste Pazanne, Port St Père, Vue)</i>	6
3.	LA COLLECTE SELECTIVE : ORGANISATION ET FREQUENCE DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES, DES PAPIERS ET DU VERRE	7
3-1	<i>La collecte en porte à porte des emballages sur le territoire de Pornic aggro Pays de Retz</i>	7
3-2	<i>La collecte en apport volontaire des emballages, des papiers et du verre</i>	8
4.	TONNAGES DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF	10
4-1	<i>Tonnages d’ordures ménagères et des recyclables sur le territoire de Pornic Aggro Pays de Retz</i>	10
4-2	<i>Ratio par habitant de la collecte sélective et des ordures ménagères résiduelles (sur population DGF)</i>	11
4-3	<i>Qualité des emballages collectés</i>	12
5.	AUTRES COLLECTES	14
5-1	<i>La collecte sélective des textiles</i>	14
5-2	<i>La collecte des encombrants</i>	15
6.	LES DECHETERIES	16
6-1	<i>Situation et horaires d’ouverture des déchèteries</i>	16
6-2	<i>Faits marquants en 2019 dans l’organisation des déchèteries</i>	17
6-3	<i>Fréquentation des déchèteries</i>	18
6-4	<i>Tonnages des déchets collectés en déchèteries</i>	19
6-5	<i>Ratios par habitant sur les flux tout-venant et déchets verts collectés en déchèterie (à partir de la population DGF)</i>	22
6-6	<i>Bilan de la prestation de broyage et évacuation des déchets verts des déchèteries de Pont Béranger et Launay</i>	22
6-7	<i>Avancement des projets de construction des nouvelles déchèteries de Saint Hilaire de Chaléons (Pôle Environnemental) et de la Plaine sur Mer (La Génrière 2)</i>	22
7.	COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC	23
7-1	<i>Déchets des entreprises, artisans commerçants, professions libérales et administrations</i>	23
7-2	<i>Les déchets produits dans les campings</i>	24
B -	PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	26
1.	ACTIONS MENEES SUR LA REDUCTION DES FLUX A COLLECTER ET A TRAITER	26
1-1	<i>Redevance incitative</i> :	26
1-2	<i>Soutien au compostage individuel</i> :	27
1-3	<i>Soutien au compostage de quartier</i> :	27
1-4	<i>Stop Pub</i>	27
1-5	<i>Ressourcerie l’Atelier Retz Emploi</i>	27
1-5	<i>Site Internet de dons et vente d’objets www.retzcup.fr</i>	28
1-6	<i>Animations sur la réduction des déchets et le geste de tri</i>	28
1-7	<i>Pourcentage de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits depuis 2010</i>	31

2.	MESURE DE PREVENTION DE LA SECURITE DANS LA COLLECTE ET LE TRANSPORT	31
C -	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	32
1.	NATURE ET LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT	32
1-2	<i>Valorisation des papiers.....</i>	32
1-3	<i>Valorisation des emballages.....</i>	32
1-4	<i>Valorisation du verre.....</i>	32
1-5	<i>Devenir des déchets collectés en déchèterie.....</i>	32
1-6	<i>Traitement des ordures ménagères.....</i>	33
2.	DONNEES 2019 DU FONCTIONNEMENT DE L'ECO CENTRE	34
3.	SUIVI POST EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE L'AIGUILLON.....	37
4.	SUIVI POST EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DES 6 PIECES 37	
5.	TAUX GLOBAL DE VALORISATION MATIERE ET VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET INDICE DE REDUCTION DES QUANTITES DE DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN ISDND37	
D -	INDICATEURS FINANCIERS.....	39
1.	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION.....	39
2.	PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT	39
2-1	<i>Prestations de collecte.....</i>	39
2-2	<i>Prestations d'exploitation des déchèteries.....</i>	40
2-3	<i>Prestations de traitement des ordures ménagères.....</i>	43
3.	MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE	43
4.	MODALITES DE FINANCEMENT	44
4-1	<i>Modalités de financement sur le secteur PORNIC</i>	44
4-2	<i>Modalités de financement sur le secteur CŒUR PAYS DE RETZ.....</i>	45
4-3	<i>Recettes de l'agglomération liées au tri sélectif.....</i>	46
5.	COÛT COMPLET AIDE PAR ETAPE TECHNIQUE	47
5-1	<i>Coût complet aidé « collecte et tri ».....</i>	47
5-2	<i>Coût complet aidé « traitement des OM ».....</i>	48
5-3	<i>Coût complet aidé « déchèterie ».....</i>	48
ANNEXE 2	50

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du territoire de la Communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz pour l'année 2019.

A - INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

1. Le territoire desservi en 2019

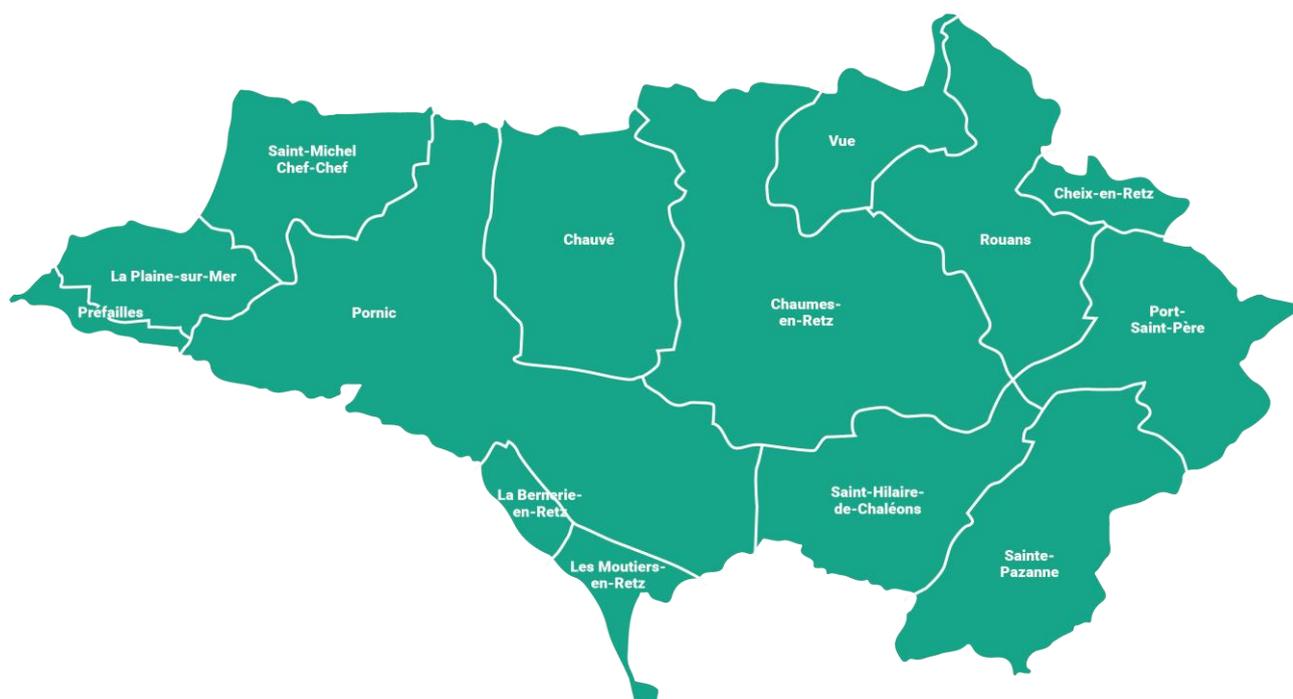
A compter du 1^{er} Janvier 2017, la communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, nouvelle collectivité issue de la fusion des Communautés de Communes de CŒUR PAYS DE RETZ et de PORNIC, reprend la compétence collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés.

Elle est composée de 14 communes : Chaumes en Retz, Chauvé, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine sur Mer, Pornic, Préfailles, St Michel Chef, Saint Hilaire de Chaléons, Rouans, Vue, Cheix en Retz, Port Saint Père, et Sainte Pazanne.

La superficie du territoire est de 448,5 km² avec 43 km de côtes.

1-1 Le périmètre :

Figure 1 : carte du territoire de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ en 2019



1-2 La population desservie

Tableau 1 : population 2019 par commune (Source : Fiches DGF Ministère de l'Intérieur D.G.C.L)

	Population Insee	Population DGF	Résidences secondaires
Chaumes-en-Retz*	6 777	6 923	146
La Bernerie-en-Retz	2 993	5 087	2 094
Chauvé	2 862	2 952	90
Cheix-en-Retz	1 055	1 063	8
Les Moutiers-en-Retz	1 617	2 499	882
La Plaine-sur-Mer	4 248	6 980	2 732
Pornic	15 091	19 858	4 767
Port-Saint-Père	2 954	2 992	38
Préfailles	1 252	2 651	1 399
Rouans	2 950	3 007	57
Saint-Hilaire-de-Chaléons	2 297	2 316	19
Saint-Michel-Chef-Chef	4 897	8 018	3 121
Sainte-Pazanne	6 785	6 836	51
Vue	1 671	1 695	24
TOTAL	57 449	72 877	15 428
<i>Dont ex CCP (pop simulée ex Arthon)</i>	<i>37 168</i>	<i>52 369</i>	<i>15 201</i>
<i>Dont ex 3CPR (pop simulée ex Chéméré)</i>	<i>20 281</i>	<i>20 508</i>	<i>227</i>

2. La collecte des ordures ménagères : organisation et fréquence

2.1 – la collecte des ordures ménagères – **secteur PORNIC** (Chaumes en Retz – secteur Arthon en Retz, Chauvé, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine Sur Mer, Pornic, Préfailles et St Michel Chef Chef)

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine toute l'année, exceptée pour la ville haute de Pornic où la collecte deux fois par semaine est maintenue, ainsi que l'été dans les secteurs urbanisés littoraux.

Figure 2 : fréquence de collecte des ordures ménagères – secteur Pornic

Fréquence de collecte des ordures ménagères



L'ensemble des foyers est doté de conteneurs individuels pour la collecte de leurs ordures ménagères hormis les villages de moins de 10 habitations des communes de Chaumes en Retz – secteur Arthon en Retz, Chauvé, Pornic et St Michel Chef Chef où les usagers disposent de bacs collectifs (point de regroupement).

Tableau 2 : listing des points de regroupement

POINTS DE REGROUPEMENT : SECTEUR DE PORNIC	NOMBRE DE POINTS DE REGROUPEMENT
CHAUMES EN RETZ – secteur ARTHON EN RETZ	19
CHAUVE	43
PORNIC	27
SAINT MICHEL CHEF CHEF	15
TOTAL GENERAL	104

Le secteur de la Ville Haute de Pornic continue à être collecté en sac (sauf résidents pouvant remiser les bacs). Le territoire de Pornic est découpé en 11 secteurs de collecte (*annexe 1*). Le territoire de La Plaine sur Mer et de St Michel Chef Chef sont découpés respectivement en deux et quatre secteurs collectés à la même fréquence mais à des jours différents (*annexe 1*). Les communes de la Bernerie en Retz et des Moutiers en Retz sont composées de deux secteurs depuis octobre 2015 (*annexe 1*).

2.2 – la collecte des ordures ménagères – secteur CŒUR PAYS DE RETZ (Chaumes en Retz – secteur Chéméré, Cheix en Retz, Rouans, St Hilaire de Chaléons, Ste Pazanne, Port St Père, Vue)

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la collecte des ordures ménagères a lieu une fois tous les quinze jours aux mêmes jours que la collecte des bacs à couvercle jaune. Cette réorganisation a pour objectif de réduire l'empreinte carbone du service de collecte en réduisant le nombre de tournées des camions bennes et d'optimiser le coût de cette collecte.

L'ensemble des foyers est doté de bacs à couvercle vert pour la collecte de leurs ordures ménagères (avec puce intégrée pour compter le nombre de levées effectuées dans l'année).

Le territoire est découpé en secteurs de collecte (*annexe 1*).

3. La collecte sélective : organisation et fréquence de la collecte des emballages, des papiers et du verre

3-1 La collecte en porte à porte des emballages sur le territoire de Pornic aggro Pays de Retz

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, la Communauté d'Agglomération est passée en « **extension des consignes de tri** », c'est-à-dire le tri dans le bac jaune de l'ensemble des emballages en plastiques, acier, aluminium et cartons.

Figure 3 : les nouvelles consignes de tri des emballages depuis le 1^{er} janvier 2018

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !**
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**
- 3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.**

Notre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?
02 51 74 28 10 - www.trionsensemble.fr

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

PORNIC aggro
PAYS DE RETZ

ECO EMBALLAGES

À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL

Pour la collecte des emballages, l'ensemble des foyers est doté de conteneur à couvercle jaune ou sacs jaunes pour le secteur PORNIC et de conteneur à couvercle jaune sur le secteur CŒUR PAYS DE RETZ.

La collecte des emballages a lieu tous les 15 jours, semaines paires ou impaires du calendrier en fonction du secteur de collecte.

Tableau 3: fréquence de collecte des flux en porte à porte

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CHAUMES-EN-RETZ	Arthon-en-Retz			● ●			
	Chéméré Secteur 1				● ●		
	Chéméré Secteur 2	● ●					
CHAUVE					●		
CHEIX-EN-RETZ		● ●					
LA BERNERIE-EN-RETZ	Secteur 1	●			● ●		
	Secteur 2	●			●		
LA PLAINE-SUR-MER	Secteur 1		○				● ●
	Secteur 2		○				● ●
LES MOUTIERS-EN-RETZ	Secteur 1		● ●			○	
	Secteur 2		● ●				
PORNIC	Secteur 1	●			● ●		
	Secteur 2	●			○ ●		
	Secteur 3		●			○ ●	
	Secteur 4		●			○ ●	
	Secteur 5	●	●		○		
	Secteur 6	●	●		○		
	Secteur 7			● ●			○
	Secteur 8	○				● ●	
	Secteur 9			● ●			
	Secteur 10					● ●	
	Secteur 11				● ●		
PORT-SAINT-PÈRE	Secteur 1	● ●					
	Secteur 2		● ●				
	Secteur 3					● ●	
PREFAILLES		● ●				○	
ROUANS	Secteur 1			● ●			
	Secteur 2			● ●			
SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	Secteur 1			● ●	● ●		
	Secteur 2			● ●			
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	Secteur 1	●				○ ● ●	
	Secteur 2	○				● ● ●	
	Secteur 3					● ● ●	
	Secteur 4				●	○ ● ●	
SAINTE-PAZANNE	Secteur 1					● ● ●	
	Secteur 2					● ● ●	
VUE	Secteur 1		● ●				
	Secteur 2		● ●				

- Collecte des ordures ménagères toute l'année en C0,5
- Collecte des ordures ménagères toute l'année en C1
- Collecte supplémentaire des ordures ménagères du 1er Juillet au 31 août C2
- Collecte des emballages semaines paires C0,5
- Collecte des emballages semaines impaires C0,5

3-2 La collecte en apport volontaire des emballages, des papiers et du verre

La collecte des verres, des papiers se fait en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz.

Le secteur PORNIC dispose également de colonnes d'apport volontaire pour les emballages.

La Communauté d'agglomération est touristique et composée d'un nombre important de résidences secondaires. De ce fait, un réseau de colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des verres, papiers, emballages et ordures ménagères a été mis en place afin de permettre aux estivants de déposer leurs déchets lors de leurs visites ou séjours sur le territoire et au moment de leur départ. La collectivité déploie depuis 2016 de manière modéré ce type de mobilier sur des sites stratégiques.

Figure 4 : consignes de tri du verre et des papiers sur l'ensemble du territoire



Tableau 4: nombre de colonnes d'apport volontaire par commune (sans les campings)

COLONNES ENTERREES ET SEMI-ENTERREES	NOMBRE DE SITES	VERRE	EMBALLAGES	PAPIER	OM
LA BERNERIE-EN-RETZ	4	4	4	4	4
LA PLAINE-SUR-MER	7	7	7	7	7
LES MOUTIERS EN RETZ	2	2	2	2	2
PORNIC	8	8	8	8	7
PREFAILLES	4	4	4	4	4
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	5	5	5	5	5
TOTAL GENERAL	30	30	30	30	29

COLONNES AERIENNES	NOMBRE D'EMPLACEMENTS	VERRE	EMBALLAGES	PAPIER
CHAUMES EN RETZ (ARTHON EN RETZ)	11	12	3	11
CHAUMES EN RETZ (CHEMERE)	6	6	0	6
CHAUVE	10	10	2	10
CHEIX EN RETZ	4	4	0	4
LA BERNERIE-EN-RETZ	12	13	6	12
LA PLAINE-SUR-MER	9	10	2	9
LES MOUTIERS-EN-RETZ	6	6	1	6
PORNIC	47	50	9	47
PORT SAINT PÈRE	11	11	0	11
PREFAILLES	8	9	5	8
ROUANS	11	11	0	11
SAINT HILAIRE DE CHALEONS	10	10	0	9
SAINTE PAZANNE	16	16	0	16
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	15	15	4	15
VUE	7	7	0	7
TOTAL GENERAL	197	204	39	196

4. Tonnages des ordures ménagères et du tri sélectif

4-1 Tonnages d'ordures ménagères et des recyclables sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz

En 2019 ont été collectées **13 815 tonnes d'ordures ménagères** (dont 903 tonnes en apport volontaire) sur le territoire de la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ contre 14011 tonnes en 2018 soit une baisse de -1,40%.

En 2019, ont été collectées en porte à porte et en apport volontaire **3951 tonnes de verre**, **1258 tonnes de papiers** et **2 496 tonnes d'emballages** sur le territoire de la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ.

Tableau 5 : tonnages des ordures ménagères et des recyclables collectées en 2019 sur PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

	VERRE		PAPIERS		EMBALLAGES		OM	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Totaux Porte à porte + Apport volontaire	3789,24	3951,14	1295,18	1258,16	2256,26	2 495,74	14010,58	13814,76
Variation entre 2018 et 2019 (%)		4,29%		-2,86%		10,61%		-1,40%

Tableau 6 : tonnages des ordures ménagères et des recyclables collectées en 2019 sur le secteur PORNIC

(Chaumes en Retz – secteur Arthon, Chauvé, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, la Plaine Sur Mer, Pornic, Préfailles et St Michel Chef Chef)

	VERRE		PAPIERS		EMBALLAGES		OM	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Porte à porte	-	-	-	-	1507,26	1 603,76	11005,79	10744,07
Apport volontaire	2854,24	2966,60	969,86	901,28	240,42	259,10	816,50	902,75
TOTAL	2854,24	2966,60	969,86	901,28	1747,68	1 862,86	11822,29	11646,82
Variation entre 2018 et 2019 (%)		3,94%		-7,07%		6,59%		-1,48%

Tableau 7 : tonnages d'ordures ménagères et des recyclables collectées en 2019 sur le secteur CŒUR PAYS DE

RETZ (Chaumes en Retz – secteur Chéméré, Cheix en Retz, Rouans, St Hilaire de Chaléons, Ste Pazanne, Port St Père, Vue)

	VERRE		PAPIERS		EMBALLAGES RECYCLABLES		OM	
	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019	Année 2018	Année 2019
Porte à porte	-	-	-	-	482,46	604,38	2 188,29	2167,94
Apport volontaire	935	984,54	325,32	356,88	26,12	28,50	-	-
TOTAL	935	984,54	325,32	356,88	508,58	632,88	2188,29	2167,94
Variation entre 2018 et 2017 (%)		5,37%		9,70%		24,44%		-0,93%

4-2 Ratio par habitant de la collecte sélective et des ordures ménagères résiduelles (sur population DGF)

Tableau 8 : ratio par habitant DGF des ordures ménagères et tri sélectif 2018 et 2019 sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz

	2018 (71 876 habitants)	2019 (72 877 habitants)	Objectif du Plan en 2025
Ratio ordures ménagères par habitant	194,93 kg/an	189,56 kg/an	124,20 kg/hab./an
Ratio collecte recyclables par habitant	102,12 kg/an	105,73 kg/an	102,10 kg/hab./an
Dont ratio Verre par habitant	52,71 kg/an	54,22 kg/an	40,5 kg/hab./an
Dont ratio Papiers par habitant	18,02 kg/an	17,26 kg/an	61,60 kg/hab./an
Dont ratio Emballages par habitant	31,39 kg/an	34,25 kg/an	

Tableau 9 : ratio par habitant DGF des ordures ménagères et tri sélectif 2018 et 2019 sur le secteur PORNIC

	2018 (51 629 habitants)	2019 (52369 habitants)	Objectif du Plan en 2025
Ratio ordures ménagères par habitant	228,99 kg/an	222,40 kg/an	124,20 kg/hab./an
Ratio collecte recyclables par habitant	107,92 kg/an	109,43 kg/an	102,10 kg/hab./an
Dont ratio Verre par habitant	55,28 kg/an	56,65 kg/an	40,5 kg/hab./an
Dont ratio Papiers par habitant	18,79 kg/an	17,21 kg/an	61,60 kg/hab./an
Don't ratio Emballages par habitant	33,85 kg/an	35,57 kg/an	

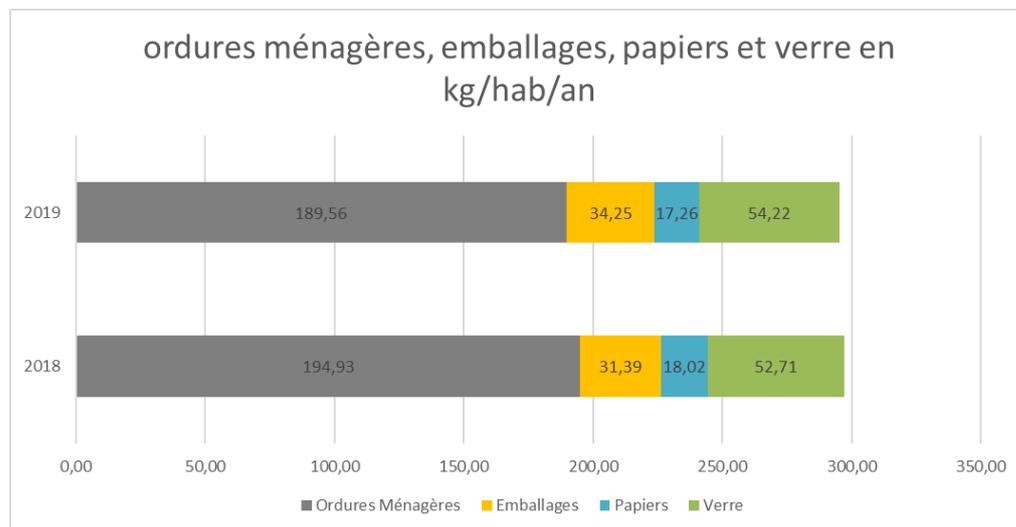
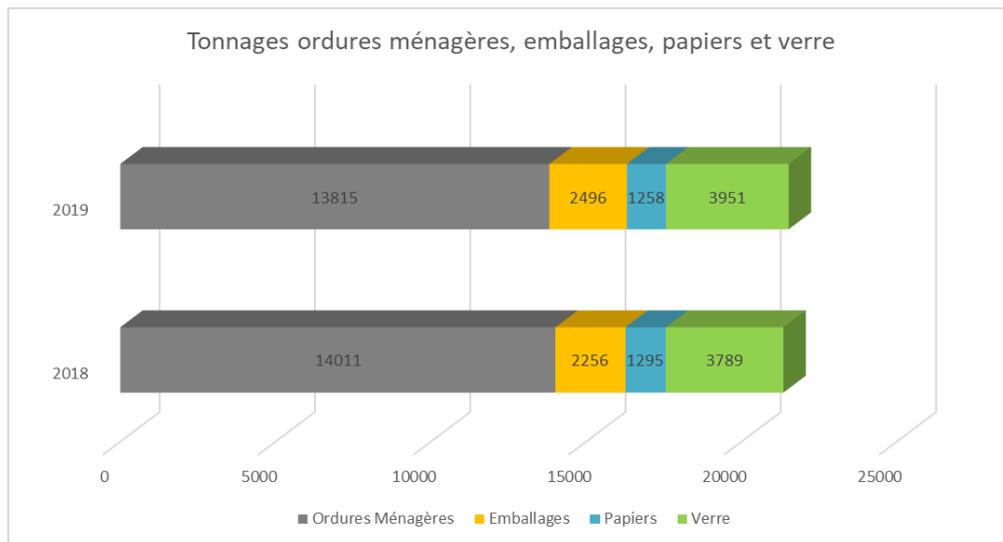
Tableau 10 : ratio par habitant DGF d'ordures ménagères et tri sélectif 2018 et 2019 sur le secteur CŒUR PAYS DE RETZ

	2018 (20 247 habitants)	2019 (20 508 habitants)	Objectif du Plan en 2025
Ratio ordures ménagères par habitant	108,08 kg/an	105,71 kg/an	124,20 kg/hab./an
Ratio collecte recyclables par habitant	87,34 kg/an	96,27 kg/an	102,10 kg/hab./an
Dont ratio Verre par habitant	46,15 kg/an	48,01 kg/an	40,5 kg/hab./an
Dont ratio Papiers par habitant	16,07 kg/an	17,40 kg/an	61,60 kg/hab./an
Dont ratio Emballages par habitant	25,12 kg/an	30,86 kg/an	

Il est à noter que la particularité touristique du territoire de la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ introduit un biais dans le calcul des ratios, de ce fait c'est la population DGF qui est choisie pour ce calcul.

Au global, la quantité de déchets ménagers et assimilés présente une hausse de 0,79% % en tonnage brut cependant cela correspond à une baisse de -0,59% si l'on rapporte la production de déchets ménagers et assimilés à l'habitant entre 2018 et 2019.

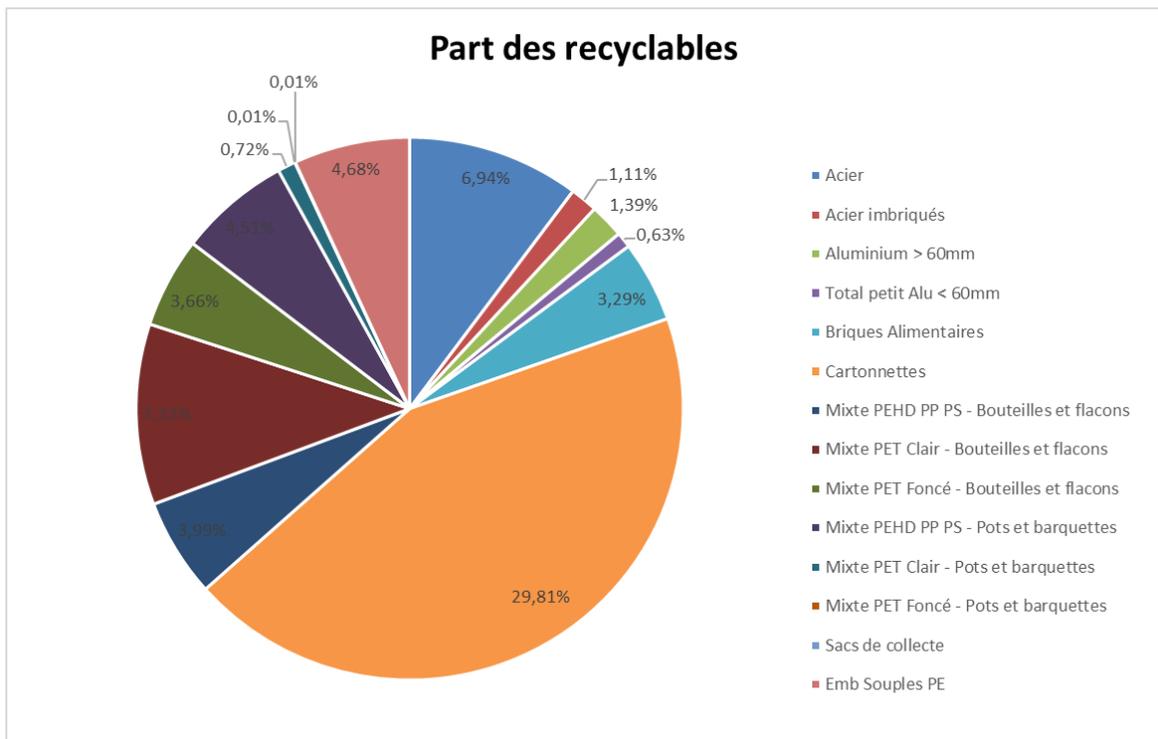
Figure 5 : évolution des tonnages globaux OM et tri sélectif entre 2018 et 2019



4-3 Qualité des emballages collectés

Le tableau suivant montre la répartition des tonnages recyclés du bac jaune en fonction des matières présente et du tri effectué sur le centre de tri de la Vendée.

Figure 6 : composition des emballages collectés en 2019



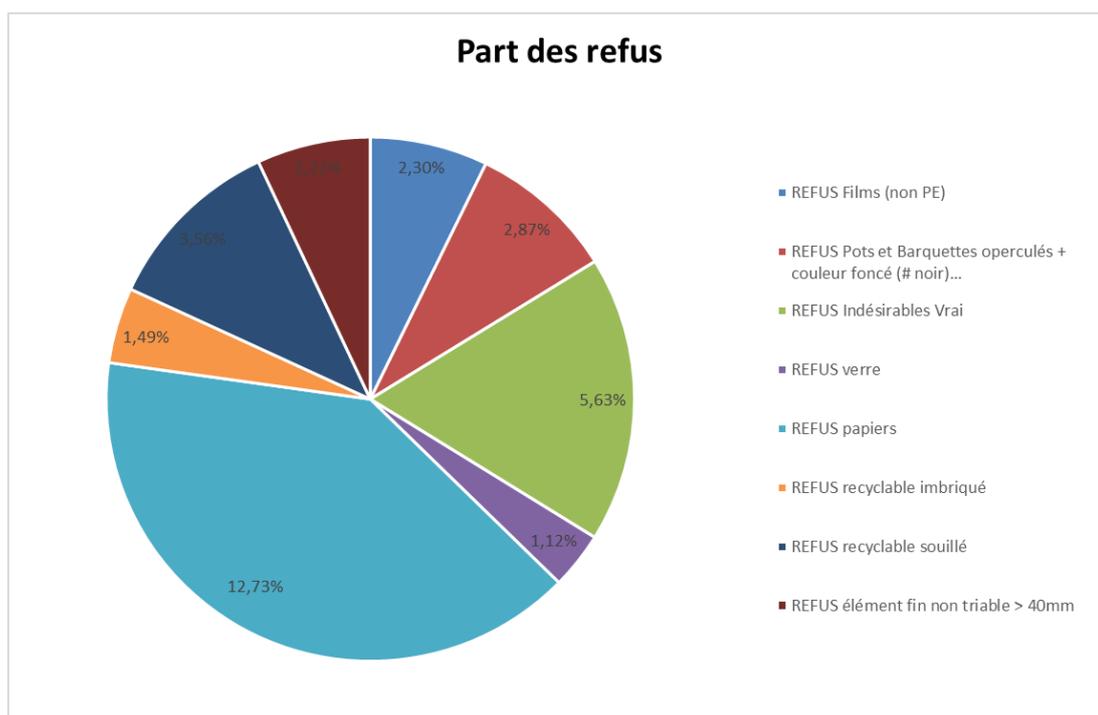
Le tableau suivant présente les résultats des caractérisations réalisées au cours de l'année 2019 sur les tonnages d'emballages collectés. Deux données sont présentées, les refus « vrais » hors papiers résiduels et les refus incluant les papiers résiduels. Ces papiers déposés dans les bacs jaunes suivent le circuit de tri des emballages alors qu'ils pourraient être directement recyclés via le circuit de recyclage du papier.

Tableau 11 : taux de refus des caractérisations du tri sélectif collecté en 2019 (flux entrant) sur **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** et comparaison avec 2018

	Taux de refus (erreur matière)	Taux de refus réel (sans les papiers résiduels mais avec les emballages en extensions non recyclables)	Taux de refus global (avec les papiers résiduels)
Emballages 2018	12,35 %	16,32 %	30,03 %
Emballages 2019	14,02 %	19,19 %	31,92 %
Evolution	+ 1,67 points	+2.87 points	+1,89 points

Ces résultats sont obtenus après caractérisation (tri par produit) selon la norme AFNOR X30-437 pour le secteur PORNIC représentatif de l'ensemble des collectes de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ. Le taux de refus est obtenu en calculant le rapport de la quantité de déchets non valorisables par la quantité totale des déchets caractérisés. Le taux de refus correspond aux erreurs de tri du bac jaune. 27% des déchets du bac jaune devraient suivre des filières différentes. Il s'agit d'un poste d'économie important pour la collectivité.

Figure 7 : composition de refus de tri des emballages en 2019



Il est constaté une légère dégradation de la qualité des emballages collectés entre 2018 et 2019 et une présence encore forte de papiers résiduels particulièrement sur le secteur PORNIC.

5. Autres collectes

5-1 La collecte sélective des textiles

La Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ a conventionné avec la société Le Relais et la Croix Rouge pour l'implantation des colonnes textiles sur le territoire. 50 colonnes sont réparties sur l'ensemble du territoire soit 1 pour 1457 habitant DGF et permettent aux habitants d'y déposer leurs textiles usagés. Un contrat est passé avec l'Eco organisme ECO TLC qui soutient financièrement la collectivité pour la collecte et le recyclage des textiles usagés.

Tableau 12 : nombre de contenants et points de récupération des textiles en 2019.

COLONNES TEXTILES	NOMBRE D'EMPLACEMENTS	NOMBRE DE COLONNES EN PLACE
CHAUMES EN RETZ	4	4
CHAUVE	1	2
CHEIX-EN-RETZ	2	2
LA BERNERIE-EN-RETZ	3	4
LA PLAINE-SUR-MER	2	4
LES MOUTIERS-EN-RETZ	1	2
PORNIC	7	11
PORT-SAINT-PÈRE	3	3
PREFAILLES	0	0
ROUANS	2	2
SAINTE-PAZANNE	5	9
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	4	5
ST HILAIRE DE CHALEONS	1	1
VUE	1	1
TOTAL GENERAL	36	50

Pour l'année 2019, **388,10 tonnes de textiles** ont été collectées soit 5,33 kg/hab/an sur l'ensemble du territoire . A titre de comparaison, 356,74 tonnes* ont été collectées en 2018 soit une augmentation d'environ 8,79% % entre 2018 et 2019.

5-2 La collecte des encombrants

Sont compris dans la dénomination « déchets encombrants », les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des collectes traditionnelles soit :

- les ferrailles,
- les mobiliers encombrants tels que lits, tables, armoires, sommiers ou matelas...

Ces déchets doivent être présentés directement au sol la veille du jour de ramassage, à l'endroit de collecte habituelle de présentation des containers. Ils doivent être facilement soulevés par 2 personnes (25kg/personne) et les dépôts ne doivent pas dépasser les 2m³ avec une longueur maximum de 2 m, et un poids n'excédant pas + 50 kg.

La collecte des encombrants se fait sur inscription préalable auprès des services de la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ. Seules les communes du secteur PORNIC (Chaumes en Retz-secteur Arthon en Retz, Chauvé, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine Sur Mer, Pornic, Préfailles et St Michel Chef Chef) bénéficient de cette collecte.

Il y a désormais une seule collecte d'encombrants dans l'année.

En 2019, elle a eu lieu du 15 au 19 Avril 2019. **163 foyers** ont été collectés en 2019 contre 160 en 2018 soit une très légère augmentation du nombre d'inscrits. Le nombre d'inscrit est de l'ordre de 2,24 habitants pour mille soit une très faible part de la population.

Tableau 13 : nombre d'inscriptions à la collecte des encombrants 2019

	Total des inscrits en 2019
Chaumes en Retz-Secteur Arthon en Retz	20
Chauvé	11
La Bernerie en Retz	19
La Plaine sur Mer	13
Les Moutiers en Retz	2
Pornic	33
Préfailles	28
St Michel Chef Chef	37
TOTAL	163

6. Les déchèteries

6-1 Situation et horaires d'ouverture des déchèteries

En 2019, la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ compte donc **six déchèteries intercommunales**. Une carte de localisation est présentée en annexe 2.

Tableau 14 : horaires d'ouverture et localisation des déchèteries :

	Basse saison du 01 Novembre au 31 Mars Haute saison du 01 Avril au 31 Octobre	
Déchèterie de la Génrière Lieu-dit La Génrière 44770 LA PLAINE SUR MER	Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h30 Samedi : 8h30-12h30 - 14h-18h (*Vendredi et Samedi)	Du Lundi au Samedi : 8h30-12h30 / 14h-18h (*Vendredi et Samedi) **
Déchèterie de la Blavetière ZA de la Blavetière 44210 PORNIC	Du Lundi au Vendredi : 14h-18h Samedi : 8h30-12h30 - /14h-18h	Du Lundi au Samedi : 8h30-12h30 / 14h-18h Dimanche : 8h30-12h30 **
Déchèterie des Merles Lieu-Dit le Moulin de la Jarrie 44760 LA BERNERIE EN RETZ	Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h30 Lundi et Mercredi : 14h-18h Samedi : 8h30-12h30 / 14h-18h	Du Lundi au Samedi : 8h30-12h30 / 14h-18h
Déchèterie de la Tartinière Lieu-dit La Tartinière 44320 CHAUMES-EN-RETZ	Toute l'année : Lundi et Mercredi : 8h30-12h30 Vendredi: 13h30-17h30 Samedi: 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Fermée le Mardi et Jeudi	
Déchèterie de Launay 44640 ROUANS	Toute l'année : (*) Lundi : 9h-12h / 15h-18h Mercredi : 14h-18h Samedi : 9h-12h / 14h-18h Fermée le Mardi, Jeudi et Vendredi	
Déchèterie du Pont Béranger 44680 ST HILAIRE DE CHALEONS	Toute l'année : Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h-12h / 14h-18h Vendredi : 10h-12h / 14h-17h Fermée le Mardi (* Vendredi après-midi et Samedi)	
** Ouverture aux horaires habituels Lundi de Pâques, 8 mai et Lundi de Pentecôte * Dépôts interdits pour les professionnels et les Services Techniques		

6-2 Faits marquants en 2019 dans l'organisation des déchèteries

Janvier 2019

- Arrêt temporaire de la filière Eco-DDS le 16 janvier suite à un problème de renouvellement d'agrément par les services de l'Etat.
- L'ensemble des flux des DDS a donc été dirigé pendant cette période sur la filière SOREDI de VEOLIA ce qui a engendré un surcoût de fonctionnement pour la collectivité.

Avril 2019

Mise en place de la vidéoprotection sur la déchèterie du Pont Béranger



- Reprise de la collecte Eco-DDS le 26 avril 2019

Mai 2019

- **Sécurisation du caisson DEEE de la déchèterie du Pont Béranger** qui a permis un **accueil élargi des DEEE** sur les heures d'ouverture de la déchèterie alors qu'auparavant l'accueil s'effectuait uniquement le vendredi lors du jour de collecte par Envie 44.



- **Mise en place de la vidéoprotection sur le site de Launay**

Juillet 2019

- **Sécurisation du caisson DEEE de la déchèterie de Launay.**
- La seconde partie d'année a été marquée par du vandalisme sur les caissons DEEE de Pont Béranger et Launay ainsi que des dépôts sauvages sur le site de Launay.

Afin de renforcer la sécurité et de limiter les intrusions sur le site de Launay, Pornic agglo a validé la mise en place d'une clôture rigide sur l'ensemble de la façade du site.

Les travaux seront réalisés en janvier 2020.

6-3 Fréquentation des déchèteries

En 2019, sur le secteur PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, on a comptabilisé **459 518 passages de particuliers** en déchèterie (+1% par rapport à 2018).

Tableau 15 : fréquentation des déchèteries par les particuliers en 2019

Mois	LA BLAVETIERE	LA GENIERE	LA TARTINIERE	LAUNAY	LES MERLES	PONT BERANGER	Total général
Janvier	6526	5868	1840	1150	4903	5130	25417
Février	7213	6592	1953	1310	5300	5060	27428
Mars	9413	8695	2823	1380	7121	6450	35882
Avril	11552	13170	2544	1930	9364	5957	44517
Mai	11033	14999	2857	1440	10160	6658	47136
Juin	12810	13565	2623	1280	9110	5697	42685
Juillet	12331	15667	2820	1700	10885	6450	49853
Aout	10807	16118	3452	1902	11019	6770	50068
Septembre	9710	11890	2723	1620	9625	4520	38648
Octobre	10353	12225	2610	1865	9191	5090	41334
Novembre	7564	7072	2137	1750	5028	4675	28226
Décembre	6303	6046	1946	1455	4293	4430	24473
Total général	115615	131907	30328	18782*	95999	66887*	459518
<i>Rappel Fréquentation 2018</i>	<i>116083</i>	<i>128468</i>	<i>28906</i>	<i>25031*</i>	<i>92129</i>	<i>64023*</i>	<i>454640</i>

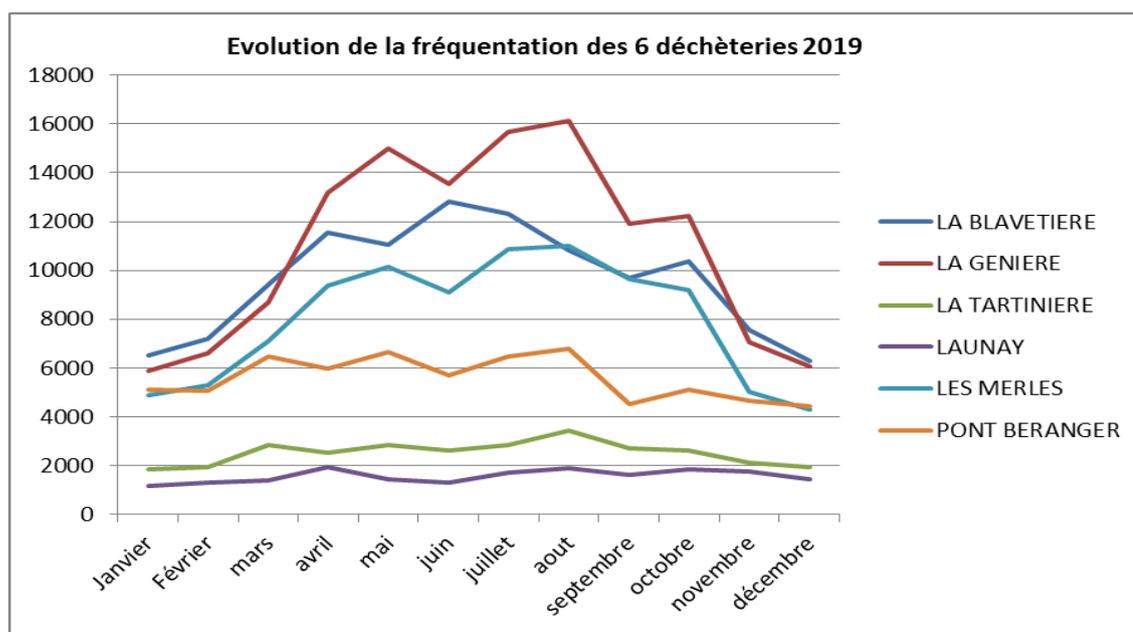
**Chiffres estimatifs car les sites de Pont Béranger et Launay ne possèdent pas de système de comptage automatique en entrée de site*

La déchèterie de la Génrière reste la déchèterie la plus fréquentée du réseau.

La fréquentation sur les déchèteries des Merles, de la Tartinière et du Pont Béranger est en légère augmentation.

Par contre, la fréquentation sur la déchèterie de Launay accuse une nette baisse (- 25 %). Les chiffres restent néanmoins à prendre avec précaution car le site n'est pas équipé d'un système de comptage.

Figure 8 : Evolution de la fréquentation des déchèteries par les particuliers sur l'année 2019



6-4 Tonnages des déchets collectés en déchèteries

Tableau 16 : tonnages globaux collectés sur les six déchèteries en 2019

TOTAL DES 6 DECHETERIES	2018	2019	% évol.
AMIANTE LIE	50,62	84,7	67%
BOIS	2 718,03	2 555,3	-6%
CARTONS	800,86	852,29	6%
D3E	627,09	608,66	-3%
DDS FILIERE	44,99	32,059	-29%
DDS HF	46,07	65,045	41%
DECHETS VERTS	12 224,64	11 540,16	-6%
EMBALLAGES	26,12	28,5	9%
FERRAILLES	1 057,87	1 135,123	7%
GRAVATS	7 851,74	8 002,97	2%
HUILES MINERALES	21,96	30,24	38%
HUILES VEGETALES	4,6	3,89	-15%
MOBILIER	986,6	1199,65	22%
PAPIER	76,32	92,64	21%
PLACOPLATRE *	23,6 *	56,54	140%
TOUT VENANT	4 937,17	5 212,88	6%
VERRE	259,32	201,96	-22%
PILES	5,019	4,059	-19%
COQUILLAGES	4	4	-
Total général	31 766,42	31 710,67	-0,18%

*Benne placo mise en place sur Pont Béranger en juin 2018

Tableau 17 : tonnages collectés en 2019 par déchèterie

Déchèterie de la Blavetière (Pornic)

FLUX	2018	2019	% évol.
BOIS	605,52	520,13	-14,10%
CARTONS	196,99	192,42	-2,32%
D3E	109,27	117,08	7,15%
DDS FILIERE	11,254	6,241	-44,54%
DDS HF	5,973	10,076	68,69%
DECHETS VERTS	3 000,32	2 510,28	-16,33%
FERRAILLES	244,184	242,625	-0,64%
GRAVATS	1743,34	1588,06	-8,91%
HUILES MINERALES	3,33	4,05	21,62%
HUILES VEGETALES	1,5	0,4	-73,33%
MOBILIER	141,82	289,43	104,08%
TOUT VENANT	1 119,6	1 157,35	3,37%
PILES	5,019	4,059	-19,13%
Total général	7 188,12	6 642,20	-7,59%

Déchèterie de la Génrière (La Plaine sur Mer)

FLUX	2018	2019	% évol.
BOIS	783,18	751,5	-4,05%
CARTONS	188,81	218,15	15,54%
D3E	231,351	201,636	-12,84%
DDS FILIERE	16,695	9,689	-41,96%
DDS HF	14,116	24,333	72,38%
DECHETS VERTS	4 089	3 719,36	-9,04%
FERRAILLES	306,441	351,901	14,83%
GRAVATS	1 800,24	1 965,04	9,15%
HUILES MINERALES	5,31	5,85	10,17%
HUILES VEGETALES	1,7	1	-41,18%
MOBILIER	299,68	351,06	17,14%
TOUT VENANT	1 241,06	1 317,86	6,19%
Total général	8977,58	8917,38	-0,67%

Déchèterie de La Tartinière (Chaumes en Retz)

FLUX	2018	2019	% évol.
BOIS	189,14	209,34	10,68%
CARTONS	60,34	78	29,27%
D3E	59,17	58,367	-1,36%
DDS FILIERE	5,017	2,611	-47,96%
DDS HF	1,6	3,794	137,13%
DECHETS VERTS	605,68	714,46	17,96%
FERRAILLES	90,612	102,85	13,51%
GRAVATS	1 403,98	1 513,24	7,78%
HUILES MINERALES	3,78	5,31	40,48%
HUILES VEGETALES	0,58	0,55	-5,17%
MOBILIER	90,42	114,8	26,96%
TOUT VENANT	412,98	537,4	30,13%
Total général	2 922,92	3 340,72	14,29%

Déchèterie des Merles (La Bernerie en Retz)

FLUX	2018	2019	% évol.
AMIANTE	50,62	84,7	67,33%
BOIS	480,71	468,15	-2,61%
CARTONS	125,38	133,42	6,41%
D3E	149,836	130,953	-12,60%
DDS FILIERE	12,032	7,417	-38,36%
DDS HF	8,24	12,241	48,56%
DECHETS VERTS	2 185,52	2 539,86	16,21%
FERRAILLES	210,73	196,977	-6,53%
GRAVATS	1 205,94	1 279,23	6,08%
HUILES MINERALES	3,24	5,04	55,56%
HUILES VEGETALES	1	1,1	10,00%
MOBILIER	268,6	267,98	-0,23%
TOUT VENANT	797,09	702,31	-11,89%
Total général	5 498,94	5 829,38	6,01%

Déchèterie du Pont Béranger (Saint Hilaire de Chaléons)

FLUX	2018	2019	% évol.
BOIS	459,26	404,18	-11,99%
CARTONS	165,14	168,63	2,11%
D3E	71,031	93,678	31,88%
DDS FILIERE	0 *	6,101	
DDS HF	15,272	11,196	-26,69%
DECHETS VERTS	1 490,18	1 266,22	-15,03%
EMBALLAGES	26,12	28,5	9,11%
FERRAILLES	157,82	180,132	14,14%
GRAVATS	1 271,22	1 166,34	-8,25%
HUILES MINERALES	4,77	6,12	28,30%
HUILES VEGETALES	0,3	0,8	166,67%
MOBILIER	186,08	176,38	-5,21%
PAPIER	76,32	92,64	21,38%
PLACO	23,6	56,54	139,58%
TOUT VENANT	843,42	886,64	5,12%
VERRE	202,74	201,96	-0,38%
COQUILLAGES	4	4	-0,00%
Total général	4 997,27	4 750,06	-4,95%

*La filière Eco DDS n'était pas active en 2018

Déchèterie de Launay (Rouans)

FLUX	2018	2019	% évol.
BOIS	200,22	202	0,89%
CARTONS	67,92	61,67	-9,20%
D3E	6,426	6,947	8,11%
DDS HF	0,868	3,405	292,28%
DECHETS VERTS	853,74	789,98	-7,47%
FERRAILLES	48,072	60,638	26,14%
GRAVATS	427,02	491,06	15,00%
HUILES MINERALES	1,53	3,87	152,94%
HUILES VEGETALES	0	0,04	100,00%
TOUT VENANT	523,02	611,32	16,88%
Total général	2 128,82	2 230,93	4,80%

6-5 Ratios par habitant sur les flux tout-venant et déchets verts collectés en déchèterie (à partir de la population DGF)

Tableau 18 : ratio par habitant en tout venant et déchets verts entre 2018 et 2019 sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz

FLUX	Ratio 2018 en Kg/Hab/an (Population 2018 71876 Hab.)	Ratio 2019 en Kg/Hab/an (Population 2019 72877 Hab.)	Evolution	Objectif du Plan de Prévention en 2025
DECHETS VERTS	170,08 Kg	158,35 Kg	-6,90%	113,3 kg
TOUT VENANT	68,69 Kg	71,53 Kg	4,13%	42,1 kg

6-6 Bilan de la prestation de broyage et évacuation des déchets verts des déchèteries de Pont Béranger et Launay

Tableau 19 : Tonnage déchets verts broyé par trimestre et par site en 2019

Déchèteries	Tonnage 1er trim 19	Tonnage 2ème trim 19	Tonnage 3ème trim 19	Tonnage 4ème trim 19	Tonnage total année 2019	Rappel Année 2018	Evolution 2018/2019
Pont Béranger	361,68	315,84	285,62	303,08	1 266,22	1 490,18	-17,7 %
Launay	177,18	208,94	126,6	277,2	789,92	853,74	+ 8 %
TOTAL	538,86	524,78	412,22	580,28	2 056,14	2 343,92	-14%

Au global, il y a une baisse des déchets verts broyés sur ces 2 sites (-14%). La tendance reste concordante avec la situation sur les 4 déchèteries situées sur l'ex CC de Pornic (- 6%).

6-7 Avancement des projets de construction des nouvelles déchèteries de Saint Hilaire de Chaléons (Pôle Environnemental) et de la Plaine sur Mer (La Génrière 2)

Projet déchèterie La Génrière 2 à la Plaine sur Mer

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 18 février au 22 mars 2019. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet.

L'arrêté préfectoral d'autorisation a été validé le 23 juillet 2019. En parallèle, l'arrêté de permis de construire a été signé le 20 juin 2019.

Les travaux de terrassement ont commencé début octobre. L'élargissement de la voirie extérieure a été réalisée dès le démarrage afin de pouvoir faciliter l'accès des véhicules de chantier.

En décembre 2019, l'avancement était le suivant :

- Terrassement des voiries
- Travaux de génie civil des quais
- Réalisation des réseaux



Projet déchetterie de Saint Hilaire de Chaléons (Pôle environnemental) dans la ZA Pont Béranger 2

Un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en Préfecture le 13 décembre 2018.

Dans le cadre de l'instruction par les services de l'Etat, une demande de compléments sur la partie « biodiversité » a été demandée par la DDTM le 8 février 2019.

Un dossier de réponses a été transmis le 26 avril 2019.

Suite à la demande de dérogation espèces protégées intégrée dans l'étude d'impact, le dossier a été instruit par le CNPN (Comité National de Protection de la Nature) début septembre qui a rendu un avis favorable avec des mesures à appliquer pour le suivi des espèces protégées.

L'autorité environnementale a rendu un avis tacite sur le dossier le 15 novembre 2019 permettant la mise en enquête publique du projet.

Un arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2019 a fixé l'enquête publique du 2 janvier 2020 au 31 janvier 2020.

7. Collecte des déchets non ménagers pris en charge par le service public

7-1 Déchets des entreprises, artisans commerçants, professions libérales et administrations

7.1.1 Redevance spéciale « Gros Producteurs » sur le secteur PORNIC (*Chaumes en Retz – secteur Arthon en Retz, Chauvé, La Bernerie en Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine Sur Mer, Pornic, Préfailles et St Michel Chef Chef*)

Sur le secteur PORNIC, la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets des gros producteurs, obligatoire depuis l'adoption de la Loi du 13 Juillet 1992, a été instaurée depuis le 1^{er} Janvier 2006.

Afin d'assurer à la redevance spéciale Gros Producteurs son caractère de redevance pour service rendu pour les activités de services, économiques et commerciales hors campings, la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ a élaboré des formules tarifaires qui tiennent compte des quantités de déchets enlevées par le service selon le mode de présentation et le type de collecte mise en œuvre.

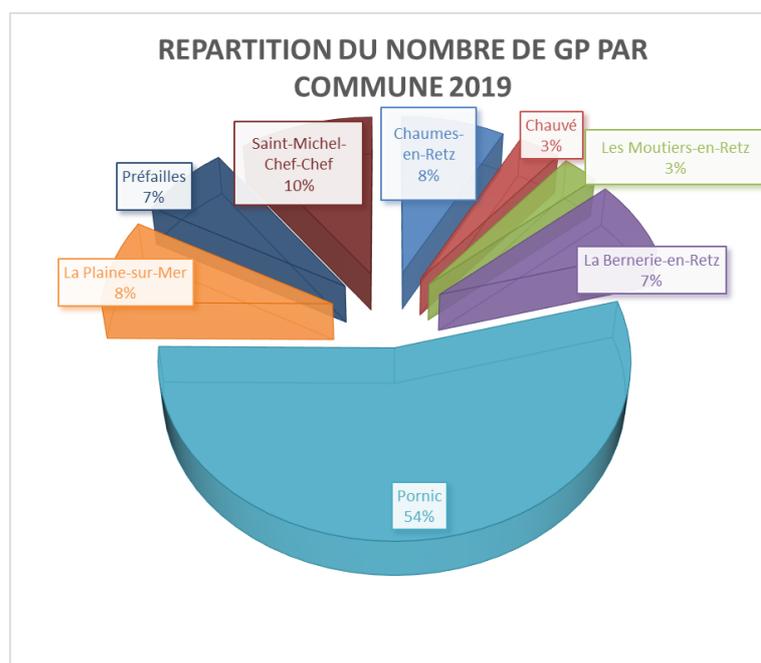
En ramenant le tonnage d'ordures ménagères produit sur le territoire par habitant, on obtient une production d'ordures ménagères supérieure à la moyenne nationale.

Cette situation s'explique en partie par la vocation touristique de la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ et par l'intégration des collectes des commerçants, campings et professionnels lors des collectes des ordures ménagères des ménages.

Depuis 2006, les artisans, commerçants, administrations et autres professionnels ayant des besoins en volume et/ou fréquence de ramassage des ordures ménagères supérieurs aux ménages sont soumis à la redevance spéciale. Leurs déchets dits « assimilés » sont collectés avec les ordures ménagères des ménages mais soumis à tarification en fonction du volume collecté et de la fréquence de ramassage.

En 2019, on comptait **217 établissements** redevables.

Figure 9 : nombre de redevables de la redevance spéciale « Gros Producteurs » par commune :



7.1.2 Collecte du carton des professionnels sur le secteur PORNIC

Depuis 2008, les commerçants ne disposant pas d'espace suffisant pour stocker leurs cartons d'emballages peuvent bénéficier d'une collecte en porte à porte de ce flux. Le tonnage collecté en 2019 est de **112,74 tonnes** (+36% par rapport à 2018).

7.1.3 Dépôts des professionnels en déchèteries

Les professionnels sont également autorisés, sur présentation de leurs cartes d'accès, à utiliser les cinq déchèteries intercommunales et peuvent bénéficier, au cas par cas, et selon leur activité, de conteneurs pour la collecte sélective des emballages recyclables. Les professionnels ne sont pas admis sur la déchèterie de Launay située sur Rouans. Les flux tout venant, bois, déchets verts et gravats sont soumis à tarification.

En 2019, **2404 passages de professionnels** ont été comptabilisés sur les déchèteries (+ 22,7 % par rapport à 2018). Après une forte baisse en 2018 liée à un manque de contrôle du prestataire, la fréquentation des professionnels retrouve le niveau obtenu sur l'année 2017.

Le montant des dépôts facturés est de **63 307 €**.

7-2 Les déchets produits dans les campings

Les ordures ménagères des campings sont collectées lors des collectes des ménages. Le tonnage correspondant ne peut donc pas être dissocié.

Afin de proposer les mêmes services à l'ensemble de la population séjournant sur notre territoire, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre en place le tri sélectif dans les campings. Ainsi, un certain nombre d'établissements ont été équipés de colonnes pour le tri sélectif. Pour les établissements n'ayant pas la place d'accueillir ces colonnes, des conteneurs roulants operculés ont été installés.

Il a été proposé, aux établissements disposant de mobil homes, la mise à disposition de caissettes bleues en tant que contenants de pré collecte, et ce, pour faciliter le geste de tri des estivants. 29 campings sur 40 ont bénéficié de ces contenants de pré collecte.

Plus de 2000 caissettes bleues ont été distribuées depuis le début de la campagne en 2011.

Tableau 20 : nombre de colonnes d'apport volontaire pour le tri sélectif mises à disposition des campings et résidences par commune

	Nombre de sites	Colonnes VERRE	Colonnes EMB	Colonnes PAPIER
CHAUMES EN RETZ	1	1	0	0
LA BERNERIE-EN-RETZ	3	3	3	2
LA PLAINE-SUR-MER	5	5	5	5
LES MOUTIERS-EN-RETZ	6	6	6	4
PORNIC	11	11	12	10
PORT SAINT PÈRE	1	1	0	0
PREFAILLES	5	5	5	4
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	12	12	12	10
Total général	44	44	43	35

Les colonnes d'apport volontaire sont collectées tout au long de l'année en fonction de leur niveau de remplissage. La fréquence des vidages est variable selon les périodes de l'année et la fréquentation touristique. Ce dispositif permet d'améliorer la collecte sélective et assure un niveau de service souple et adapté aux volumes de déchets produits par ces établissements.

Tableau 21 : fréquence de collecte des ordures ménagères et des emballages (en conteneurs sur roues) des campings

CAMPINGS	Période de l'année		
	Basse saison (01/11 au 31/03)	Moyenne saison (01/04 au 30/06 et 01/09 au 31/10)	Haute Saison (01/07 au 31/08)
Fréquence de collecte des ordures ménagères	1 collecte par semaine	2 collectes par semaine	7 collectes par semaine
Fréquence de collecte des emballages (en conteneurs sur roues)	1 collecte tous les 15 jours		

Des affiches sur les modalités du tri en 3 langues ont été distribuées dans les campings. Tout comme les années précédentes, des brochures sur le tri sélectif au sein du camping ont été transmis aux gérants afin qu'ils puissent en informer les vacanciers au moment de leur arrivée dans l'établissement.

Figure 10 : flyers à destination des campeurs



B - PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

En janvier 2012 est adopté le premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDPMA) sur la Communauté de Communes de Pornic. Au 1er Janvier 2017, les Communautés de Communes de Pornic et Cœur Pays de Retz fusionnent pour former la Communauté d'agglomération de Pornic aggro Pays de Retz. Cette nouvelle intercommunalité reprend la compétence collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés et il était donc obligatoire pour elle d'élaborer son PLPDMA.

Le Conseil Communautaire délibère le 7 février 2019 sur la décision d'engager le processus d'élaboration d'un PLDPMA sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération et la création de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES). Cette commission s'est réunie à quatre reprises pour la présentation du diagnostic du territoire, la participation à deux séances thématiques autour du gaspillage alimentaire, de la réparation et du réemploi et la validation du programme d'action pour la période 2020 – 2025. A l'issue de cette phase d'élaboration et après avis favorable de la CCES, le projet du PLPDMA a été arrêté par le Président de la Communauté d'Agglomération Pornic Aggro Pays de Retz en date du 31 juillet 2019 et mis en consultation public du 5 août 2019 au 6 septembre 2019.

Suite à l'ensemble de ce processus décisionnel et la prise en compte des éléments complémentaires émanant de la consultation publique, un PLPDMA a été adopté par le Bureau Communautaire le 5 décembre 2019.

Le PLPDMA de Pornic Aggro Pays de Retz comporte :

- un état des lieux de la production et gestion des déchets produits sur le territoire de la collectivité
- les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (avec indicateurs)
- la méthode et les modalités d'évaluation et de suivi

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Pornic Aggro Pays de Retz a été adopté pour une période de 6 ans allant de décembre 2019 à décembre 2024, la mise en œuvre des actions s'étalera sur la période de 2020 à 2025.

Le plan comprend :

- ❖ Trois axes transversaux:
 1. Sensibiliser et communiquer sur la prévention
 2. Rendre visible les actions de prévention sur le territoire et créer du lien entre les acteurs du territoire
 3. Développer l'éco-exemplarité dans les collectivités
- ❖ Quatre axes thématiques :
 1. Réduire les biodéchets à la source et mieux les trier pour mieux valoriser
 2. Favoriser la consomm'action
 3. Inciter les entreprises à s'insérer dans une démarche d'économie circulaire
 4. Sensibiliser les populations de passage (résidence secondaire, tourisme)

1. Actions menées sur la réduction des flux à collecter et à traiter

1-1 Redevance incitative :

La redevance incitative est en place sur le secteur Cœur Pays de Retz depuis 2012. Elle incite les habitants à présenter moins souvent leur conteneur pour les ordures ménagères pour maîtriser leur facture. Elle incite donc aux gestes de tri et à la réduction de leur production de déchets.

1-2 Soutien au compostage individuel :

Depuis 2015, une aide financière de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ pour l'achat d'un composteur dans le commerce par l'utilisateur a été mise en place. Le montant de cette aide est de 20€, si le prix d'achat est inférieur à 20€, l'aide est plafonnée à sa valeur d'achat.

Pour l'année 2019, **153 aides au compostage** ont été allouées. Elles sont réparties comme suit :

- 89 dossiers pour le secteur PORNIC
- 64 dossiers pour le secteur CŒUR PAYS DE RETZ

1-3 Soutien au compostage de quartier :

Un site de compostage de quartier est installé depuis novembre 2013 sur l'aire de pique-nique de la commune de Port Saint Père. Initié par la Commission environnement de la commune et soutenu par PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, cet outil de réduction des déchets connaît une fréquentation stable et régulière depuis plusieurs années. Ainsi, chaque semaine, 10 foyers en moyenne se sont présentés à la permanence du samedi matin tenue par des bénévoles pour déposer leurs déchets de cuisine dans les composteurs. Plus d'une tonne de déchets est ainsi recyclé chaque année. Deux distributions de compost ont été organisées en 2019. Ce projet allie ainsi réduction des déchets et convivialité.

Le soutien au compostage de quartier est une action définie et à développer dans le cadre du PLPDMA. En 2019, au moins 6 demandes ont été émises par des groupes d'habitants de la Communauté d'Agglomération pour un accompagnement et une aide à la mise en place d'un composteur collectif. Les modalités d'aides et d'accompagnement seront définies en 2020 par l'agglomération.

1-4 Stop Pub

La Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ incite à la réduction des papiers en éditant et mettant à disposition des usagers des autocollants Stop Pub (autocollant disponible sur les antennes de l'agglomération et à l'accueil des mairies).



1-5 Ressourcerie l'Atelier Retz Emploi

La Ressourcerie de l'Association l'«Atelier du Retz Emploi» a pour but la collecte et le réemploi d'objets pouvant être revalorisés, transformés et revendus ou recyclés sans but lucratif. Pour cela, l'association collecte des objets des ménages issus du territoire de la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ :

- Un agent valoriste de l'association assure des permanences sur la déchèterie du Pont Béranger à St-Hilaire-de-Chaléons les vendredis après-midi de 14h00 à 17h00, et, également les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00 sur la déchèterie des Merles à la Bernerie en Retz.

Ses missions auprès des usagers de la déchèterie : faire connaître l'association et son rôle dans la valorisation et le réemploi d'objets destinés à la destruction, sensibiliser à la prévention des déchets, collecter des objets pouvant trouver une seconde vie.

- Les usagers du territoire de la Communauté d'agglomération peuvent venir déposer les objets qui ne leur sont plus utiles et qui pourraient trouver une seconde vie dans les boutiques solidaires de Ste-Pazanne et de St-Brévin.
- L'association peut se déplacer et récupérer au domicile des habitants du territoire de la Communauté d'agglomération des objets encombrants sur demande et ce moyennant des frais de déplacement à la charge du demandeur.

En 2019, l'association a ainsi récupéré plus de **178 tonnes** d'objets divers.

Le partenariat mis en place entre l'association et la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz permet à la collectivité d'offrir aux habitants une alternative à l'élimination d'objets pouvant trouver une seconde vie, de répondre à son obligation de promotion de la prévention des déchets et de diminuer au maximum la quantité de matériaux enfouis.

En contrepartie, la Communauté d'agglomération contribue de différentes manières aux activités menées par l'association :

- Communication auprès de ses habitants sur les services proposés par l'Association (services qui contribuent à la prévention des déchets ménagers).
- Prise en charge financière d'une benne destinée à recevoir les déchets ultimes issu du tri opéré après la collecte et ne pouvant être ni mis à la vente, ni valorisés. En 2019, **27,08 tonnes** de déchets non valorisables déposés dans cette benne ont été pris en charge par la Communauté d'agglomération.
- Contribution financière pour la gestion des objets provenant du territoire de la Communauté d'Agglomération. En 2019, la collectivité a ainsi versé 19 691 € de participation financière à l'association pour soutenir ses actions, notamment sa contribution à diminuer les apports d'objets réutilisables ou revalorisables en déchèterie.

1-5 Site Internet de dons et vente d'objets www.retzcup.fr

La communauté d'agglomération a lancé en avril 2019 son site de dons et vente d'objets nommé [www.retzcup](http://www.retzcup.fr) dont voici les caractéristiques :

- Toutes les familles d'objets sans vêtement
- Limite de prix à 50 €
- 1 page facebook associée
-



A fin 2019, **630 annonces** ont été enregistrées. **61 objets** ont été vendus ou donnés par le site

1-6 Animations sur la réduction des déchets et le geste de tri

○ Animations scolaires :

	Nbre d'élèves		Nbre d'animations		Nbre d'écoles	
Animation classe	660		25		17	
	<i>secteur Pornic</i>	372	<i>secteur Pornic</i>	16	<i>secteur Pornic</i>	12
	<i>secteur C3PR</i>	288	<i>secteur C3PR</i>	9	<i>secteur C3PR</i>	5
Visites scolaires eco centre	651		24		20	
	<i>secteur Pornic</i>	348	<i>secteur Pornic</i>	13	<i>secteur Pornic</i>	12
	<i>secteur C3PR</i>	303	<i>secteur C3PR</i>	11	<i>secteur C3PR</i>	8
Visites scolaires Vendée Tri*	51		2		2	
	<i>secteur Pornic</i>	51	<i>secteur Pornic</i>	2	<i>secteur Pornic</i>	2
	<i>secteur C3PR</i>	0	<i>secteur C3PR</i>	0	<i>secteur C3PR</i>	0

*Depuis 2019, les écoles de l'Agglomération peuvent visiter le centre de tri Vendée Tri situé à la Ferrière en Vendée. L'ensemble des emballages de Pornic Agglo se dirigent vers ce centre pour y être trier et suivre par la suite leurs différentes filières de recyclage.

1. Visites grand public Eco Centre : 150 participants sur 13 visites

- Visites mensuelles : 90 participants en 2019 (77 en 2018) sur 8 visites
- Hors visites mensuelles (associations, entreprises, CME, séniors...) : 60 participants en 2019 (39 en 2018) sur 5 visites



Visite Eco Centre CME Chaumes 25 septembre

2. Animations estivales : 727 personnes lors de 21 animations

- Marchés : 11 animations et 579 personnes sensibilisées en 2019 (272 en 2018)
- Plages : 10 animations et 148 enfants/parents en 2019 (138 en 2018)



Marché de Préfailles 24 juillet

3. Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 18 au 22 novembre 2019 : 416 participants
 - Permanences dans les 6 déchèteries du territoire : 191 personnes sensibilisées
 - Distribution gratuite de compost à l'Eco Centre le 22 novembre : 107 participants
 - Sensibilisation au tri des agents de Pornic agglo Pays de Retz : 18 participants

4. Autres animations : 715 personnes sensibilisées
 - 16 mars 2019 : Opération de broyage déchets verts à Sainte-Pazanne
 - 27 personnes rencontrées et 19 véhicules/remorques

 - 11 avril 2019 : Educap city à Pornic
 - 30 équipes soit 180 jeunes de 10 à 13 ans

 - 21 septembre 2019 : World Clean Up Day à Pornic
 - 250 personnes sensibilisées

 - 5 octobre 2019 : Fête Anti-Gaspi à Rouans
 - 39 adultes/enfants sensibilisés

 - 11 octobre 2019 : Sensibilisation au tri pendant la Semaine Bleue à la Résidence Séniors Espace et Vie à Pornic
 - 30 personnes sensibilisées

 - 17 octobre 2019 : Rallye Citoyen Sainte-Pazanne :
 - 6,5 classes de 6^{ème} des collèges de Sainte-Pazanne soit 168 élèves

 - Sensibilisation au tri dans les entreprises/collectivités : 2 animations
 - 29 janvier : Soleil de Jade à Préfailles : 12 participants
 - 2 octobre : Restaurant scolaire du Collège Jean Mounès : 9 personnes

1-7 Pourcentage de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits depuis 2010

Tableau 22 : pourcentage de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits depuis 2010

Par tonnages totaux	2010	2019	évolution 2019/2010 (%)
ordures ménagères et assimilés	15 418	13 815	-10,40
collecte selective (emballages, verre, papiers)	6 083	7 705	26,67
déchèteries (hors déchets verts)	14 056	19 847	41,20
déchets verts	9 517	11 540	21,26
TOTAL	45 073	52 907	+17,38
indice de réduction des déchets	100	117,4	

Par kg par hab DGF et par an	2010	2019	évolution 2019/2010 (%)
ordures ménagères et assimilés	236	190	-19,67
collecte selective (emballages, verre, papiers)	93	106	13,57
déchèteries (hors déchets verts)	215	272	26,60
déchets verts	146	158	8,72
TOTAL	690	726	+5,24

2. Mesure de prévention de la sécurité dans la collecte et le transport

Afin de garantir la sécurité des personnes, la collectivité et le prestataire de collecte se sont engagés au respect de **la recommandation de la CNAM R 437** qui précise que « la marche arrière n'étant pas prévue au code de la route, cette manœuvre constitue un mode de fonctionnement anormal même dans les impasses. En conséquence et par exemple, pour éviter les accidents dus aux marches arrière, il faut privilégier la création de points de regroupement à l'entrée de chaque impasse. » Ainsi, un certain nombre d'habitants ramènent leurs conteneurs en bout d'impasse. Les services travaillent à la **suppression totale des marches arrière** sur l'ensemble du territoire.

De plus, la collectivité travaille en collaboration avec le prestataire de collecte à la suppression des « points noirs » de collecte sur l'ensemble des collectes en porte à porte et en apport volontaire.

C - INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

1. Nature et Localisation des unités de traitement

1-2 Valorisation des papiers

Après la collecte, l'ensemble des papiers du territoire sont vidés sur le quai de transfert de la CC Sud Estuaire à St-Père-en-Retz. En 2019, ils ont été rechargés en semi-remorques et transportés vers le recycleur UPM (76) situé à Grande Couronne jusqu'à fin septembre. Depuis début octobre, les papiers sont désormais acheminés vers les Celluloses de la Loire situé à Allaire dans le Morbihan (56).

1-3 Valorisation des emballages

Après la collecte, l'ensemble des emballages du territoire sont vidés sur le quai de transfert de la CC Sud Estuaire à St-Père-en-Retz. Ils sont ensuite rechargés en semi-remorques et transportés vers le Centre de Tri Vendée Tri situé à la Ferrière (85). Les emballages sont ensuite séparés en différentes matières et acheminés vers les repreneurs ci-dessous.

Tableau 23 : repreneurs des emballages

Matériaux	Nom du repreneur
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Petits aluminium	R.V.M
Plastiques (mix pe/pp/ps, mix pet clair, mix pet foncé et films)	VALORPLAST
PCC (brique de lait, ..) et PCNC (cartonnettes ...)	REVIPAC
Papiers gros de magasins	PAPREC

1-4 Valorisation du verre

Après la collecte, l'ensemble du verre du territoire est vidé sur le quai de transfert de la CC Sud Estuaire à St-Père-en-Retz. Il est ensuite chargé par l'exploitant du quai puis transporté vers les sites de VERRALIA, l'usine EVERGLASS (02VB) située à ROZET ST ALBIN (02) ou l'usine EVERGLASS (16VA) située à CHATEAUBERNARD (16).

1-5 Devenir des déchets collectés en déchèterie

Le devenir des déchets collectés en déchèterie en 2019 est détaillé dans le tableau suivant.

Tableau 24 : devenir des déchets collectés en déchèterie

Matériaux	Devenir	Où
Carton	Valorisation matière	VEOLIA SRMO Carquefou (44)
Ferraille	Valorisation matière	AFM Vertou (44), GDE Montoir (44)
Verres	Valorisation matière	VERRALIA, EVERGLASS Rozet Saint Albin (02) ou Châteaubernard (16).
Bois	Valorisation matière	Arc en Ciel Couëron (44)
Gravats	Stockage	GSM Carrière de la Coche Ste Pazanne (44)
Tout venant /encombrants	Enfouissement/Valorisation matière et énergétique	GEVAL CL2 / Grandlandes (85) Arc en Ciel, Couëron (44)
Végétaux	Valorisation	Eco Centre (44) Filières locales : agriculteurs (44)
Huiles moteurs usagées	Valorisation	SRRHU, Nantes (44)

Huiles végétales usagées	Valorisation	ECOGRAS, Nantes (44)
DMS	Traitement/Valorisation	SORED, St Viaud (44)
Déchets d'amiante lié	Stockage	BOUYER LEROUX, La Séguinière (49)
Papiers	Valorisation	UPM, Grande Couronne (76) + CELLULOSE DE LA LOIRE, Allaire (56)
Mobilier	Valorisation matière	Arc en Ciel, Couëron (44)
Plâtres	Valorisation	ST GOBAIN, Cognac (16)
Emballages		Vendée Tri (85) (selon filières)

1-6 Traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ sont traitées sur le site de l'Eco Centre situé sur la commune de Chaumes-en-Retz secteur Arthon-en-Retz depuis le 16 Janvier 2012 pour le secteur Pornic et Avril 2016 pour le secteur Cœur Pays de Retz. L'Eco Centre comporte deux installations :

- Une installation une valorisation organique des ordures ménagères par tri compostage ;
- Une installation de stockage de déchets non dangereux (stockage des refus de tri compostage).

1-6-1 Présentation de l'Eco Centre

Le site de l'Eco Centre est positionné au nord de la commune de Chaumes-en-Retz secteur Arthon-en-Retz et à 2 km au nord-est du bourg de Chauvé.

L'Eco Centre est un outil de valorisation organique des déchets ménagers. Complémentaire au tri sélectif réalisé à la maison, l'Eco Centre permet d'extraire la fraction organique présente dans les ordures ménagères des habitants et de la valoriser en produisant un compost répondant à la Norme NFU 44-051 « Amendements organiques et supports de cultures » destiné au monde agricole.

L'Eco Centre comprend les installations suivantes :

- une unité de tri compostage d'ordures ménagères résiduelles et de déchets verts en vue de la réalisation d'un compost répondant à la norme NFU 44-051.
- une installation de stockage des déchets non dangereux pour le stockage des refus de tri compostage,
- un bâtiment comprenant une salle d'accueil pédagogique et une salle « multi fonction » destinée aux activités de colloques et de séminaires organisées par la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ. En dehors du temps d'utilisation pour ces activités, la salle multifonction est prioritairement mise à disposition des collectivités de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ et de la Communauté de Communes de SUD ESTUAIRE, et des associations qui en feront la demande.
- un parcours pédagogique comme moyen de sensibilisation du public au respect de l'environnement.

La capacité de traitement annuel de l'Eco centre est la suivante :

- 30 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 8 000 tonnes de déchets verts

1-6-2 Partenariat avec la Communauté de Communes Sud Estuaire

Les élus de la Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ et la Communauté de Communes SUD ESTUAIRE ont décidé de renforcer les actions en commun dans le cadre d'une réelle coopération communautaire. Les deux collectivités ont souhaité travailler ensemble et engager une démarche commune pour le traitement de leurs ordures pour une période de vingt ans ; la Communauté de Communes SUD-ESTUAIRE après cette période s'engageant à mettre sur son territoire le foncier nécessaire à un nouveau site de traitement des déchets ménagers des deux collectivités.

Au terme des discussions entre les parties, il a été décidé que la Communauté de Communes SUD ESTUAIRE et la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ se verraient autorisées par convention à occuper conjointement « l'Eco Centre » pour assurer le traitement de leurs ordures ménagères résiduelles, dans le cadre d'une utilisation partagée de l'ouvrage moyennant le paiement d'une redevance par la Communauté de Communes SUD ESTUAIRE à la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ permettant une mutualisation des coûts d'investissements supportés par cette dernière. Cette convention a été signée le 19 novembre 2010.

Le comité de suivi composé d'élus des deux collectivités s'est réuni le 05 avril, 28 juin, 27 septembre et le 13 décembre 2019.

2. Données 2019 du fonctionnement de l'Eco Centre

La Communauté d'agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ et la Communauté de Communes SUD ESTUAIRE ont constitué un groupement de commandes pour passer un marché public de prestation de service nécessaire à l'exploitation de l'équipement et au traitement des déchets sur le site.

L'exploitation du site (unité de compostage et ISDND) a été confiée à GEVAL – Veolia Propreté
Ce marché comporte 3 phases :

- Phase 1 : Assistance pendant la phase de construction ;
- Phase 2 : Exploitation pendant la phase d'essais et de mise en service industriel ;
- Phase 3 : Exploitation pour une durée de 10 ans à compter de la réception des installations (soit à compter du 1er août 2012)

Le site a employé 10,5 équivalents temps plein en 2019 incluant le personnel technique et l'encadrement.

27 943,81 tonnes d'ordures ménagères (OMR) et 7 246,66 tonnes de déchets verts broyés ont été réceptionnées sur l'Eco Centre en 2019.

Ces tonnages sont répartis comme suit :

Tableau 25 : tonnages réceptionnés sur l'unité de tri compostage de l'Eco Centre en 2019

Provenance	Ordures Ménagères	Déchets Verts
Pornic Agglo Pays de Retz (secteur PORNIC)	11 646,82	7 246,66
Pornic Agglo Pays de Retz (secteur CŒUR PAYS DE RETZ)	2 167,94	0
CC Sud Estuaire	6 789,51	0
Déchets tiers	7 339,54	0
TOTAL	27 943,81	7 246,66

GEVAL est autorisé à apporter des déchets tiers pour atteindre la capacité nominale de l'unité de compostage. Ces apports sont autorisés toute l'année sauf pour la période allant du 1er

juillet au 30 septembre. Ces derniers doivent répondre aux préconisations de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (rayon de chalandise de 50 km maxi autour du site).

Les déchets tiers apportés par GEVAL en 2019 représentent 26,27 % des OMR admises sur le site, soit un total de 7339,54 tonnes. La répartition de ce tonnage et sa provenance sont repris ci-dessous :

- Ordures ménagères et assimilés en provenance Communauté de Communes Sud Retz Atlantique : 4619,58 tonnes
- Ordures ménagères et assimilés en provenance du site de transfert de Trignac: 743,88 tonnes
- Ordures ménagères et assimilés en provenance de Guérande : 549,22 tonnes
- Ordures ménagères et assimilés en provenance du site d'Arc en Ciel : 851,18 tonnes
- Ordures ménagères et assimilés en provenance de Vendée : 575,68 tonnes

Ces apports sont conformes à l'arrêté préfectoral d'exploitation et à la limite géographique admise pour de tels apports fixée à 50 km autour de l'Eco Centre.

Sur les 27 943,81 tonnes d'ordures ménagères réceptionnées sur l'usine de tri compostage en 2019, la chaîne de tri a permis d'extraire **282,98 tonnes de ferrailles** soit 1,01% des apports. Ces dernières ont été reprises puis valorisées par la société Métaux Fers à Château d'Olonne (85).

15 482,99 tonnes de refus de tri ont été stockées sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Eco centre.

Tableau 26 : tonnages réceptionnés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux en 2019

Produit	Année 2019
Refus en balles	15 341,41
Refus en vrac	141,58
TOTAL	15 482,99

En 2019, 4248,45 tonnes de compost d'OMR ont été produites en sortie d'affinage et 5115,87 tonnes de compost de déchets verts, soit un total de 9 364,32 tonnes de compost en mélange.

Après l'étape de maturation, **9 802,13 tonnes de compost normé NFU 44051** ont été mises en stock sur la plate-forme extérieure au cours de l'année 2019.

On compte une production totale de 6 lots sur 2019 :

- Lot 819 02 20
- Lot 819 04 23
- Lot 819 06 03
- Lot 819 07 30
- Lot 819 09 13
- Lot 819 11 08

En 2019, l'intégralité du compost produit s'est avéré conforme à la norme.

Les analyses correspondantes sont présentées ci-après.

Tableau 27 : analyses des lots de compost produit en 2019

		Lot 8 19 02 20	Lot 8 19 04 23	Lot 8 19 06 03	Lot 8 19 07 30	Lot 8 19 09 13	Lot 8 19 11 08	Moyenne	Max	Norme	TERROM
MS	% MB	54,4	64,2	59,3	69,3	70,7	72,1	65,9	80,10	> 30	> 45 à 70 <
pH		8,6	8,5	8,7	8,4	8,1	8,1	8,2	8,90		
MO	% MB	30,7	36,4	29,7	32	30,8	46,7	32,0	46,70	> 20	> 22
ISMO	sur 100			67				39,8	66,2	77,30	
N total	% MB	1,06	1,31	1,16	1,27	1,22	1,34	1,17	1,82	< 3	
N organique	% MB	1	1,26	1,11	1,24	1,17	1,26	1,10	1,37		
rapport N organique / N total	%	94%	96%	96%	98%	96%	94%	94%	0,98	> 33 %	
rapport C / N		14,5	13,9	12,8	12,6	12,6	17,4	13,9	18,70	> 8	
P ₂ O ₅	% MB	0,38	0,47	0,47	0,49	0,49	0,44	0,44	0,70	< 3	
K ₂ O	% MB	0,59	0,69	0,68	0,62	0,67	0,77	0,66	0,84	< 3	
N total + P ₂ O ₅ + K ₂ O	% MB	2,03	2,47	2,31	2,38	2,38	2,55	2,26	3,09	< 7	
MgO	% MB	0,34	0,47	0,49	0,49	0,4	0,37	0,44	0,58		
CaO	% MB	4,82	5,12	4,73	4,16	3,74	3,62	4,32	5,59		
Arsenic	mg/kg MS	5,1	6,3	5,1	4,4	4,6	2,6	5,1	9,10	18	16
Cadmium	mg/kg MS	0,88	1	0,95	1,2	0,9	0,79	0,84	2,20	3	2,7
Chrome	mg/kg MS	42,1	53,8	50,8	28,4	24,4	28,9	37,2	75,90	120	108
Cuivre	mg/kg MS	109	112	128	106	104	87,6	113,8	179,00	300	270
Mercurure	mg/kg MS	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,24	1,40	2	1,8
Nickel	mg/kg MS	22,9	29	21,4	20,8	17,5	17,3	22,1	45,10	60	54
Plomb	mg/kg MS	66,5	54,8	50,3	56,3	58,5	36	65,9	155,00	180	162
Sélénium	mg/kg MS	< 0,5	< 0,5	< 0,5	4,6	< 0,5	< 0,5	0,63	4,60	12	11
Zinc	mg/kg MS	386	337	352	377	308	260	336	467,00	600	540
Fluoranthène	mg/kg MS	0,1	0,17	0,09	0,15	0,08	0,1	0,19	0,20	< 4	< 3,6
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS	< 0,05	0,14	< 0,05	< 0,05	0,05	< 0,05	0,08	0,14	< 2,5	< 2,3
Benzo(a)pyrène	mg/kg MS	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,08	0,10	< 1,5	< 1,4
Verre et métaux > 2 mm	% / MS	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,17	0,60	2	
Plastiques durs, textiles > 5 mm	% / MS	0,36	0,45	0,45	0,31	0,14	0,17	0,26	0,65	0,8	0,8
Légers > 5 mm	% / MS	0	0	0	0	0	0	0,09	0,23	0,3	0,3
Somme des plastiques > 5 mm	% / MS	0,36	0,45	0,45	0,31	0,14	0,17	0,35	0,85		1,00
recherche salmonella	dans 1 gr	absence	absence	absence	absence	absence	absence			absence	
recherche œufs d'helminthes	dans 1,5 gr	absence	absence	absence	absence	absence	absence			absence	

8 791,63 tonnes de compost ont pu être valorisées en agriculture en 2019. A fin 2019, le stock est d'environ 2267 tonnes. 1 122,76 tonnes de refus de déchets verts (partie grossière des déchets verts obtenue en sortie d'affinage) ont également été valorisées sur agriculture en 2019. Une opération d'enlèvement des indésirables par picking (enlèvement manuel) est toujours réalisée sur ces refus avant valorisation.

Tableau 28 : faits marquants 2019 sur l'Eco Centre

Date	Description de l'évènement
Avril 2019	Etude d'amélioration de la protection incendie de l'usine
Juin 2019	Renouvellement de la triple certification ISO 9001, 14001, 18001 du site
17 Juin 2019	Réunion de la Commission de Suivi de Site
Juillet 2019	Détérioration par un camion FMA de la porte automatique n°4 du hall de réception des OMR
9 juillet 2019	Visite inopinée d'inspection des services de la DREAL
Aout 2019	Réception sur site d'un motoréducteur de secours pour le BRS
Octobre 2019	Prise de poste de Mme BASTARD en vue du remplacement de M. POUVREAU, responsable du site, en février 2020
6 et 7 novembre 2019	Contrôle inopiné sur rejet aqueux par le laboratoire L.A.T.A.
03 mai 2019	Mise en exploitation de l'alvéole A4b

Des visites grand public sont proposées une fois par mois. Une visite supplémentaire mensuelle est proposée en juillet et août.

150 personnes sont venues visiter l'Eco centre dans ce cadre en 2019.

Des visites sont également organisées pour les scolaires (primaire, collège lycée). **660 élèves** sont venus visiter l'installation en 2019.

3. Suivi post exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon

La Communauté d'Agglomération est propriétaire et exploitante au titre des installations classées de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon sur la commune de St Michel Chef Chef. Cette installation est fermée depuis le 30 juin 2009.

Dans le cadre du suivi post-exploitation, des interventions ont été réalisées sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Aiguillon en 2019 :

Tableau 29 : évènements marquants 2019 – ISDND Aiguillon

<i>Date</i>	<i>Description de l'évènement</i>
28 mars 2019	Campagne de prélèvements élargie sur 7 piézomètres autour du site
1 ^{er} avril 2019	Contrôle inopiné des rejets aqueux
05 juin 2019	Constat d'un dépôt sauvage de plaque fibro devant le portail d'entrée
27 juin 2019	Campagne de prélèvements élargie sur 7 piézomètres autour du site
12 juillet 2019	Endommagement du portail d'entrée par le prestataire d'entretien des espaces verts
26 septembre 2019	Campagne de prélèvements élargie sur 7 piézomètres autour du site
07 octobre 2019	Contrôle inopiné des rejets aqueux
19 décembre 2019	Campagne de prélèvements élargie sur 7 piézomètres autour du site

L'agglomération poursuit le suivi élargi des eaux souterraines autour de l'installation. Quatre campagnes de prélèvements sur 7 piézomètres ont eu lieu en 2019.

4. Suivi post exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux des 6 Pièces

Pornic Agglo Pays de Retz est adhérente au Syndicat Mixte Région de Grandlieu Machecoul pour l'exploitation du CET 6 Pièces pour la seule partie de son territoire correspondant à l'ancien territoire de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz.

5. Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés et indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en ISDND

Figure 11 : taux de valorisation 2019 des déchets ménagers et assimilés collectés par Pornic Agglo Pays de Retz

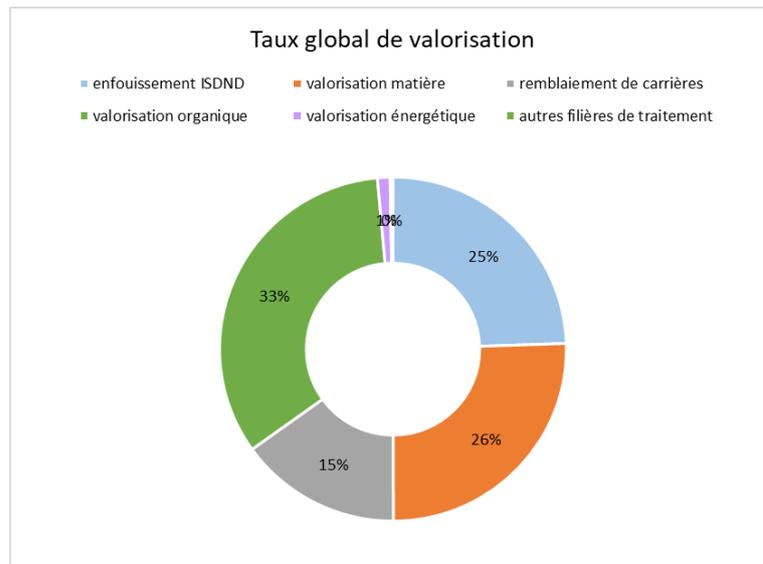
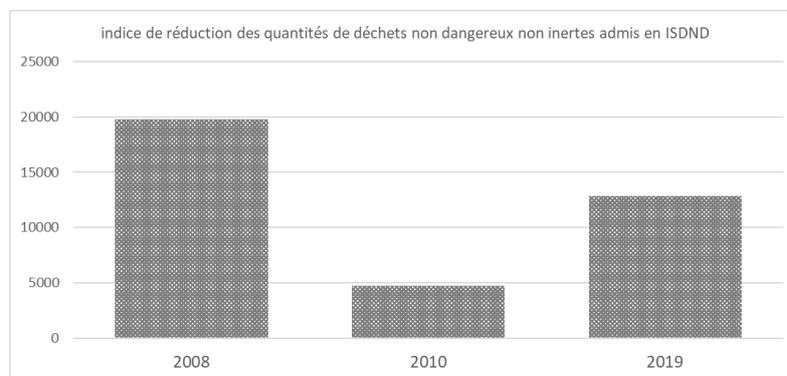


Figure 12 : évolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles admises en ISDND



Entre 2008 et 2019, la quantité de déchets ménagers et assimilés admise en installation de stockage de déchets non dangereux a diminué de 35%.

Entre juillet 2009 et janvier 2012, période entre la fermeture de l’installation de stockage de déchets non dangereux de l’Aiguillon à St-Michel-Chef-Chef et l’ouverture de l’Eco Centre de Chaumes-en-Retz les tonnages d’ordures ménagères résiduelles en provenance de la Communauté de Communes de Pornic ont été exportés vers d’autres départements. L’année 2010 n’est donc pas représentative du schéma retenu par la collectivité.

D - INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités d'exploitation du service d'élimination

La Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ a recours à la prestation de service pour assurer la collecte et le traitement des déchets.

Les noms des différentes sociétés étant intervenues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ en 2019 sont présentés ci-après :

Tableau 30 : noms des marchés et des prestataires étant intervenus en 2019

Intitulé du marché	Territoire concerné	Titulaire
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Secteur PORNIC	COVED
Collecte et tri des déchets ménagers et assimilés, exploitation des déchèteries et broyage / valorisation des déchets verts <i>LOT 1 : collecte des déchets ménagers et assimilés</i>	secteur CŒUR PAYS DE RETZ	COVED
Transport des emballages vers le Centre de tri	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	VEOLIA Recyclage et Valorisation
Exploitation de l'Eco Centre	PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	GEVAL
Collecte et tri des déchets ménagers et assimilés, exploitation des déchèteries et broyage / valorisation des déchets verts <i>LOT 2 : Exploitation des déchèteries de Pont Béranger et Launay</i>	secteur CŒUR PAYS DE RETZ	VEOLIA Recyclage et Valorisation
Exploitation des déchèteries de Pornic, La Bernerie en Retz, La Plaine sur Mer et Chaumes en Retz	secteur PORNIC	VEOLIA Recyclage et Valorisation
Collecte et tri des déchets ménagers et assimilés, exploitation des déchèteries et broyage / valorisation des déchets verts <i>LOT 3 : Broyage des déchets verts sur les sites de Pont Béranger et Launay</i>	secteur CŒUR PAYS DE RETZ	THEAUD VEGETAUX

2. Principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

2-1 Prestations de collecte

Tableau 31 : synthèse du montant des prestations de collecte et tri 2019 sur le secteur PORNIC (avec le coût de transfert des recyclables et les recettes de vente du carton déduites)

	TOTAL
Collecte des OM en porte à porte (usagers, GP, campings, corbeilles)	1 690 474,89 €
Collecte des OM en apport volontaire	37 600,62 €
Collecte sélective (Verres, Papiers, Emballages)	634 488,64 €
Collecte des cartons des professionnels	59 309,27 €
Collecte des encombrants	4 473,60 €
Transfert (Verres, Papiers, Emballages)	62 833,65 €
Transport des emballages vers le centre de tri	86 274,17 €
Tri des Emballages	362 324,46 €
Gestion bacs et colonnes (lavage, déplacements, maintenance et entretien des conteneurs et colonnes)	126 997,41 €
Divers	3 194,20 €
TOTAL HT	3 067 970,91 €
TOTAL TVA 10% (sur prestations concernées)	305 459,02 €
Recette matériaux (cartons)	112,74 €
TOTAL TTC	3 373 317,19 €

Pour l'année 2019, le coût global de collecte des ordures ménagères et des recyclables a été de **3 373 317,19 € TTC**. (Rappel 2018 : de 3 199 635,95 € TTC soit + 5,43%).

Cette augmentation s'explique principalement par les révisions de prix (indice gasoil) et l'augmentation des tonnages d'emballages collectés dû à la mise en place des extensions des consignes de tri.

Tableau 32 : synthèse du montant des prestations de collecte et tri 2019 sur le secteur CŒUR PAYS DE RETZ

	TOTAL
Collecte des OM en porte à porte	233 420,78 €
Collecte sélective et tri (Verres, Papiers, Emballages)	200 207,30 €
Transfert (Verres, Papiers, Emballages)	21 932,46 €
Transport des emballages vers le centre de tri	29 251,97 €
Tri des Emballages	122 684,81 €
Gestion bacs et colonnes (lavage, déplacements, maintenance et entretien des conteneurs et colonnes)	19 902,05 €
Divers	5 037,44 €
TOTAL HT 2019	632 436,81 €
TOTAL TVA 10% (sur prestations concernées)	62 750,17 €
TOTAL TTC	695 186,98 €

Pour l'année 2019, le coût global de collecte des ordures ménagères et sélective et du tri a été de **695 186,98 € TTC**. (Rappel 2018 : de 625 760,08 € TTC soit +11,1 %).

Cette hausse s'explique principale avec la mise en place des extensions des consignes de tri et l'augmentation conséquente du tonnage d'emballages collecté ainsi que son traitement, la hausse des indices de révision des prix des marchés explique aussi cette augmentation (notamment le prix du gazole).

2-2 Prestations d'exploitation des déchèteries

2-2-1 Marché 2016 – 15 – Gestion et exploitation des déchèteries de Pornic, La Bernerie en Retz, la Plaine sur Mer et Chaumes en Retz

Gardiennage des déchèteries	Montant année 2019 en € HT
Gardiennage Pornic (Forfait)	91 228,98 €
Gardiennage La Plaine (Forfait)	162 416,28 €
Gardiennage La Bernerie (Forfait)	87 723,06 €
Gardiennage Chaumes (Forfait)	48 927,30 €
Total Gardiennage en € HT	390 295,61 €
Total Gardiennage en € TTC (TVA 10 %)	429 325,17 €

Mise à disposition de bennes / Evacuation des déchets	Montant année 2019 en € HT
MàD dispositifs de contrôle badges Professionnels	7 603,65 €
Fourniture carte pour les Professionnels	390,00 €
Evacuation des déchets verts vers Ecocentre	39 703,52 €
MàD bennes / Evacuation ferraille	65 556,56 €
MàD bennes / Evacuation Cartons	73 655,74 €
MàD bennes / Evacuation Amiante	609,52 €
MàD bennes / Evacuation Tout-Venant	139 232,90 €
MàD bennes / Evacuation Bois	115 501,32 €
MàD bennes / Evacuation Gravats	68 319,57 €
Reprise / Evacuation Gravats Chaumes en Retz	8 005,24 €
Stockage/poussage/broyage Déchets verts	157 911,34 €
Evacuation valorisation Déchets verts en agriculture	13 942,04 €
Total MAD Bennes / Evacuation en € HT	690 431,38 €
Total MAD Bennes / Evacuation en € TTC (TVA 10 %)	759 474,51 €

Traitement des déchets	Total général
Traitement Tout venant	367 213,53 €
Traitement Bois	90 423,94 €
Traitement Gravats	38 188,79 €
Evacuation / traitement Huiles Minérales	2 097,41 €
Evacuation / traitement Huiles Végétales	348,89 €
Evacuation / collecte DDS	16 422,41 €
Traitement / valorisation DDS	58 725,97 €
Accueil journée Amiante	3 665,12 €
Traitement / valorisation Amiante	7 129,37 €
Total Traitement en € HT	584 215,43 €
Total Traitement en € TTC (TVA 10 %)	642 636,97 €

Tableau 33 : Bilan financier global pour l'exploitation des 4 déchèteries de l'ex CC de Pornic – Année 2019

Désignation	Total général 4 déchèteries en €TTC – Année 2019	Rappel Année 2018	Evolution 2018/2019
Gardiennage des 4 déchèteries/contrôle d'accès pour les pros	438 118,18 €	427 118,12 €	+ 2,6 %
Mise à disposition de bennes / Evacuation des déchets	750 681,50 €	729 224,85 €	+ 2,9 %
Traitement des déchets	642 636,97 €	573 477,72 €	+ 12 %
Montant total des coûts d'exploitation en € TTC	1 831 436,50 €	1 729 820,70 €	+ 5,9 %
<i>Recette de valorisation sur le carton et la ferraille</i>	<i>-63 946,67 €</i>	<i>-103 199,31 €</i>	<i>- 38 %</i>
Montant total 2019 en € TTC (valorisation matière déduite)	1 767 489,90 €	1 626 621,40 €	+ 8,7 %

Pour l'année 2019, le coût global d'exploitation des 4 déchèteries de l'ex CC de Pornic a été de **1767 489,90 € TTC**. (Rappel 2018 : 1 626 621,40 € TTC soit +8,7 %).

Cette hausse s'explique par la baisse importante des recettes de valorisation matière liée à l'instabilité des filières et par l'évolution du tonnage du tout-venant (+ 6%) et de la révision des prix (notamment de l'indice gasoil) qui impacte le coût de traitement.

2-2-2 Marché 2017 – 31 – Lot 2 - Gestion et exploitation des déchèteries de Pont Béranger et Launay

Gardiennage des déchèteries	Montant annuel en € HT
Gardiennage PT Béranger (Forfait)	96 782,61 €
Gardiennage Launay (Forfait)	50 577,51 €
Total gardiennage en € HT	147 360,12 €
Total gardiennage en € TTC	162 096,13 €

Mise à disposition de bennes / Evacuation des déchets	Total général en € HT sur les 2 déchèteries
MàD bennes / Evacuation ferraille	22 687,64 €
MàD bennes / Evacuation Cartons	36 746,21 €
RMàD bennes / Evacuation EL	5 950,66 €
MàD bennes / Evacuation Papier	5 670,02 €
MàD bennes / Evacuation Placoplâtre	6 794,92 €
MàD benne / Evacuation verre	12 365,25 €
MàD bennes / Evacuation Tout Venant	96 756,72 €

MàD bennes / Evacuation Bois	32 186,30 €
MàD bennes / Evacuation Gravats	15 775,07 €
Stockage/poussage Déchets Verts	27 736,13 €
Total Mise à disposition de bennes / Evacuation des déchets en € HT	262 668,92 €
Total Mise à disposition de bennes / Evacuation des déchets en € TTC	288 935,81 €

Traitement des déchets (détail par flux)	Total général en € HT sur les 2 déchèteries
Traitement Tout-venant	143 447,19 €
Traitement Bois	25 027,86 €
Traitement Gravats	9 621,40 €
Evacuation / traitement Huiles Minérales	1 007,17 €
Evacuation / traitement Huiles Végétales	93,67 €
Evacuation / collecte DDS	5 939,87 €
Traitement / valorisation DDS	15 460,02 €
Total Traitement des déchets en € HT	200 597,19 €
Total Traitement des déchets en € TTC	220 656,90 €

Tableau 34 : Bilan financier global pour l'exploitation des 2 déchèteries de l'ex CC Cœur Pays de Retz– Année 2019

Désignation	Total général 2 déchèteries en €TTC – Année 2019	Rappel Année 2018	Evolution 2018/2019
Gardiennage des 2 déchèteries	162 096,13 €	159 272,65 €	+ 1,7 %
Mise à disposition de bennes / Evacuation des déchets	288 935,81 €	268 122,29 €	+ 7,2 %
Traitement des déchets	220 656,90 €	205 432,40€	+ 6,9 %
Montant total des coûts d'exploitation en € TTC	671 688,84 €	632 827,35 €	+ 5,8 %
<i>Recette de valorisation sur le carton et la ferraille</i>	-18 344,65 €	-34 074,55 €	- 46 %
Montant total 2019 en € TTC (valorisation matière déduite)	653 344,19 €	598 752,80 €	+ 9,1 %

Pour l'année 2019, le coût global d'exploitation des 2 déchèteries de l'ex CC Cœur Pays de Retz a été de **653 344,19 €TTC**. (Rappel 2018 : 598 752,80 € TTC soit + 9,1 %).

Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des tonnages de tout venant collectés (+5 % sur la déchèterie du Pont Béranger et + 16,9 % sur la déchèterie de Launay) et par la baisse importante des recettes de valorisation matière liés à l'instabilité des filières.

Marché 2017 – 31 – Lot 3 – Broyage, Evacuation et valorisation des déchets verts issus des déchèteries de Pont Béranger et Launay

Tableau 35 : montant des prestations 2019 pour le broyage et la valorisation des déchets verts des 2 déchèteries de l'ex CC Cœur Pays de Retz

BROYAGE - EVACUATION DES DECHETS VERTS de Pont Béranger et Launay	Montant total 2019 en € HT
Broyage déchets verts Pont Béranger	10 052,50 €
Evacuation Pont Béranger	6 836,49 €
Broyage déchets verts Launay	6 267,42 €
Evacuation Launay	4 262,38 €
Montant total 2019 en € HT	27 418,79 €
Montant total 2019 en € TTC	30 160,67 €

Le coût des prestations de broyage et évacuation des déchets sur les déchèteries de Pont Béranger et Launay a diminué de 10 % par rapport à l'année 2018 (lié à la baisse des tonnages).

2-3 Prestations de traitement des ordures ménagères

Tableau 36 : montant des prestations 2019 pour le traitement des ordures ménagères et déchets verts sur l'Eco Centre - secteur PORNIC

	TOTAL
Traitement des ordures ménagères	518 632,89 €
Traitement des déchets verts	45 653,96 €
TOTAL HT 2019	564 286,85 €
TOTAL TTC 2019 (TVA 10%)	620 715,54 €

Pour l'année 2019, le coût des prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts sur l'Eco centre a été de **620 715,54 € TTC**. (Rappel 2018 : 606 011,49 € soit + 2,43 %).

Tableau 37 : montant des prestations 2019 pour le traitement des ordures ménagères - secteur CŒUR PAYS DE RETZ

	TOTAL
Traitement des ordures ménagères	96 538,37 €
TOTAL HT 2019	96 538,37 €
TOTAL TTC 2019 (TVA 10%)	106 192,21 €

Pour l'année 2019, le coût des prestations de traitement des ordures ménagères sur l'Eco centre a été de **106 192,21 € TTC**. (Rappel 2018 : 103 241,33 € soit +2,86 %).

3. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

La collectivité dispose de deux budgets annexes pour le service déchets :

- Un budget annexe « Ordures ménagères – TEOM », pour le secteur PORNIC ;
- Un budget annexe « Ordures ménagères – REOM » pour le secteur CŒUR PAYS DE RETZ.

Figure 13 : montant annuel 2019 des dépenses (Fonctionnement et Investissement) – budget TEOM (source : compte administratif 2019)

DEPENSES TOTALES	
Opérations d'ordre	15 503,89 €
traitement des OM	3 842 798,94 €
déchèteries	2 482 814,47 €
Post exploitation ISDND Aiguillon	66 436,55 €
Frais de Structure	141 857,78 €
Animation, Prévention	23 870,11 €
Collecte et Tri	3 700 404,90 €
Frais de personnel	443 142,03 €
Annulations	3 105,04 €
Amortissements	1 726 377,43 €
Provision postexploitation eco centre	300 000,00 €
Régularisation écritures	236 360,73 €
total	12 982 671,87 €

Figure 14 : montant annuel 2019 des dépenses (Fonctionnement et Investissement) – budget REOM (source : compte administratif 2019)

DEPENSES TOTALES	
Collecte et tri	768 602,69 €
Déchèteries	819 296,14 €
Traitement des OM	374 353,97 €
Prévention	19 255,30 €
Post exploitation ISDND des 6 PIECES	27 951,09 €
Frais de structure	56 577,05 €
Report Investissement 2018	556 717,32 €
Report Fonctionnement 2018	0,00 €
Opérations d'ordre	17 838,09 €
Frais de personnel	124 716,42 €
Annulations, créances éteintes	13 279,01 €
Amortissements	47 724,18 €
TOTAL	2 826 311,26 €

4. Modalités de financement

4-1 Modalités de financement sur le secteur PORNIC

Sur l'ancien secteur de la Communauté de Communes de Pornic, le service de collecte et traitement des déchets ménagers est financé par la « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères » (TEOM).

Cette taxe est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est basée sur la valeur locative d'un bien immobilier et non sur la prestation de ramassage des déchets réalisée. Cet impôt finance toute la gestion des déchets sur le territoire de l'ancien secteur de la Communauté de Communes de Pornic (collecte, tri, traitement, gestion des déchèteries, frais de gestion....).

Sur l'ancien secteur de la Communauté de Communes de Pornic avait également instauré des redevances spéciales :

- Redevance spéciale « gros producteurs » instaurée en 2006,
- Redevance spéciale « camping » instaurée en 2003.

Figure 15 : montant des recettes (de fonctionnement et d'investissement) 2019 - secteur PORNIC (source : compte administratif 2019)

RECETTES TOTALES	
Report en section d'investissement	2 585 009,71 €
résultat de fonctionnement reporté	3 201 679,00 €
FCTVA	109 527,70 €
Subventions	0,00 €
Remboursement entre budgets	463 006,45 €
Amortissements	1 726 377,43 €
Redevances spéciales	831 625,11 €
Taxe dépôts en déchèterie pour les professionnels	30 726,00 €
Vente des matériaux	329 920,29 €
Divers	138 478,51 €
Soutiens des écoorganismes	605 610,95 €
TEOM	8 196 922,00 €
Participation de la CCSE pour Eco Centre	927 185,72 €
Produits exceptionnels	4 757,09 €
Opérations d'ordre	15 503,89 €
Régularisation écritures	236 360,73 €
total	19 402 690,58 €

Tableau 38 : détails des recettes 2019 provenant des ménages et utilisateurs du service - secteur PORNIC (source : compte administratif 2019)

Recettes	Montant 2019
TEOM	8 196 922 €
Redevance spéciale « camping » - camping aménagés et résidences Hôtelières de Tourisme	254 315 €
Redevance spéciale « camping » - terrains de loisirs / camping libre	200 194 €
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels	377 116 €
Taxe dépôts en déchèterie pour les professionnels	30 726 €

4-2 Modalités de financement sur le secteur CŒUR PAYS DE RETZ

Sur l'ancien secteur de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz a instauré en 2013 la redevance d'enlèvement des déchets dite « incitative ».

Les communes concernées par cette redevance incitative sont les communes de : Chaumes-en-Retz (secteur Chéméré), Cheix-en-Retz, Port-Saint-Père, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Sainte-Pazanne, Rouans, Vue.

Cette redevance comprend :

- Une part fixe obligatoire, comparable à un abonnement, qui couvre les dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers, des déchèteries, du personnel... Elle inclut également jusqu'à 12 levées de bac par an. Son montant dépend du volume du bac « ordures ménagères » en place qui lui-même dépend du nombre de personnes dans le foyer
- Une part variable, facturée à partir de la 13^{ème} levée, calculée par levée supplémentaire.

La facturation n'est pas établie en fonction du poids du bac mais uniquement en fonction du nombre de levée du bac "ordures ménagères".

La redevance incitative est appliquée aux logements, locaux professionnels et établissements publics disposant d'un bac "ordures ménagères".

Figure 16 : montant des recettes (de fonctionnement et d'investissement) 2019 - secteur CŒUR PAYS DE RETZ (source : compte administratif 2019)

RECETTES TOTALES	
FCTVA	19 687,63 €
Subventions	7 500,00 €
redevance incitative	1 920 089,58 €
Taxe Dépôts en déchèterie des professionnels	25 716,00 €
Opérations d'ordre	17 838,09 €
Vente des matériaux	109 370,22 €
Soutiens des écoorganismes	205 789,98 €
Produits exceptionnels	6 849,76 €
Amortissements	47 724,18 €
emprunts (régularisation)	0,11 €
affectation du résultat 2018	206 729,57 €
TOTAL	2 567 295,12 €

Tableau 39 : détails des recettes 2019 provenant des ménages et utilisateurs du service - secteur CŒUR PAYS DE RETZ (source : compte administratif 2019)

Recettes	Montant 2019
Redevance incitative	1 920 089,58 €
Taxe dépôts en déchèterie pour les professionnels	25 716,00 €

4-3 Recettes de l'agglomération liées au tri sélectif

Tableau 40 : soutiens Eco organismes 2019 sur l'ensemble du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz

	Secteur PORNIC	Secteur CŒUR PAYS DE RETZ
Soutien CITEO	665 853,61 €*	232 377,23 €*
Soutien ECO TLC	3 526,84 €**	2 110,16 €**
TOTAL	669 380,45 €	234 487,39 €

*dont estimation sur la base de la régularisation 2018, du soutien de transition et des soutiens recyclage papiers 2018

** estimation sur la base des soutiens 2018

Tableau 41 : recettes 2019 liées à la vente des matériaux sur l'ensemble du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz

	Secteur PORNIC	Secteur CŒUR PAYS DE RETZ
Verre	72 637,17 €	24 374,26 €
Flaconnages plastiques	57 948,98 €	19 846,03 €
Acier	15 432,15 €	5 245,64 €
Aluminium	4 252,44 €	1 366,72 €
Petits Aluminium*	532,49 €	188,46 €
PCNC (Cartonnettes / 5.02)	28 346,72 €	9 736,48 €
PCC (Briques / 5.03)	392,67 €	121,12 €
Papiers (5.01 et 1.02)	71 266,25 €	28 295,01 €
Cartons bruns (1.05)	112,78 €	0 €
TOTAL	250 921,65 €	89 173,72 €

Tableau 42 : total de soutiens liés au tri en déchèteries sur l'ensemble du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz attendus au titre de l'année 2019

	TOTAL des soutiens Secteur PORNIC	TOTAL des soutiens Secteur CŒUR PAYS DE RETZ
Soutien financier Eco Systèmes	38 335,03 €	8 212,42 €
Soutien financier Eco DDS	5 326,56 €	1 073,64 €
Soutien financier Eco Mobilier	16 579,40 €	5 963,42 €
TOTAL	60 240,99 €	15 249,48 €

5. Coût complet aidé par étape technique

5-1 Coût complet aidé « collecte et tri »

Tableau 43 : dépenses de fonctionnement pour la collecte et le tri – budget TEOM (source : compte administratif 2019)

	Montant € ttc	€ ttc/ habitant	€ ttc/ tonne
Dépenses de fonctionnement (Collecte et tri)			
Amortissement équipements de précollecte	160 567,84		
Dépenses de fonctionnement liées à la précollecte	54 392,89		
Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	2 774 029,74		
Tri des emballages	396 414,03		
Transfert de la collecte sélective	70 064,82		
Transport des emballages vers Vendéetri	100 134,43		
Prévention	16 709,06		
Dépenses de communication en lien avec la collecte et le tri	9 053,56		
Dépenses liées aux animations sur le tri et la prévention	7 161,05		
Etudes	19 260,00		
Amortissement équipements de prévention	6 051,87		
Total dépenses	3 613 839,29		
Recettes de fonctionnement (Collecte et tri)			
Vente des cartons	1 895,40		
Vente du verre	70 405,03		
Vente des papiers	62 170,89		
Vente des emballages	132 209,88		
Soutien CITEO	541 633,00		
Soutien papiers	947,90		
Soutien textiles	3 309,55		
Actualisation tri des emballages 2018	20 566,22		
Total recettes	833 137,87		
COÛT AIDÉ	2 780 701,42	53,10 €	160,02 €

Tableau 44 : dépenses de fonctionnement pour la collecte et le tri – budget REOM (source : compte administratif 2019)

		€ ttc/ habitant	€ ttc/ tonne
Dépenses de fonctionnement (Collecte, tri, prévention)			
Amortissement équipements de précollecte	28 323,45		
Dépenses de fonctionnement liées à la précollecte	0,00		
Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	512 280,02		
Tri des emballages	140 551,60		
Transfert de la collecte sélective	24 120,95		
Transport des emballages vers Vendéetri	33 958,78		
Dépenses de communication liées à la collecte/tri	1 679,40		

Prévention	18 577,80		
Amortissement équipements de prévention	8 931,96		
Total dépenses	768 423,96		
Recettes de fonctionnement (Collecte, tri et prévention)			
Subvention pour achat équipement de précollecte	0,00		
Vente des emballages	43 188,13		
Vente du verre	23 390,17		
Soutien CITEO	186 264,12		
Vente des papiers	24 198,44		
Soutien textiles	2 327,45		
Total recettes	279 368,31		
COÛT AIDÉ	489 055,65	23,85 €	127,99 €

5-2 Coût complet aidé « traitement des OM »

Tableau 45 : dépenses de fonctionnement pour le traitement des OM – budget TEOM (source : compte administratif 2019)

	Montant € ttc	€ ttc par habitant	€ ttc /tonne
Dépenses de fonctionnement (traitement OM)			
Dépenses d'exploitation	913 658,82		
Amortissements	1 171 819,80		
Dépenses de fonctionnement équipements eco centre	6 765,00		
Dépenses de fonctionnement travaux ISDND	7 494,00		
Dépenses de fonctionnement travaux USINE	15 788,40		
Taxes (TGAP, taxe enfouissement)	623 821,45		
Etudes	40 440,00		
Provision post exploitation	300 000,00		
Intérêts des emprunts	450 888,96		
Total dépenses	3 530 676,43		
Recettes de fonctionnement (Traitement OM)			
Remboursement budget photovoltaïque	4 619,82		
Remboursement charges 2018 eco centre CCSE	83 241,99		
Remboursement TGAP	348 330,61		
Remboursement charges 2018 eco centre REOM	25 050,86		
Total recettes	461 243,28		
Total recettes déduites	3 069 433,15	58,61 €	263,54 €

Tableau 46 : dépenses de fonctionnement pour le traitement des OM – budget REOM (source : compte administratif 2019)

	Montant € ttc	€ ttc/ habitant	€ ttc/ tonne
Exploitation eco centre	106 127,51		
Participation investissement eco centre	203 484,09		
TGAP (remboursement au budget TEOM)	39 691,51		
Remboursement charges diverses d'exploitation n-1	25 050,86		
COÛT	374 353,97	18,25 €	172,68 €

5-3 Coût complet aidé « déchèterie »

Tableau 47 : dépenses de fonctionnement pour les déchèteries – budget TEOM (source : compte administratif 2019)

	Montant € ttc	€ ttc par habitant	€ ttc /tonne
Dépenses de fonctionnement (déchèteries)			
Amortissement des équipements déchèteries	17 560,96		
Dépenses de fonctionnement pour Equipements	1 850,40		

déchèteries			
Exploitation des déchèteries	1 856 119,20		
Intérêt des emprunts	3 030,51		
Dépenses de communication pour les déchèteries	1 491,60		
Total dépenses	1 880 052,67		
Recettes de fonctionnement (déchèteries)			
Vente des cartons collectés en déchèteries	8 186,59		
Vente des ferrailles	55 052,50		
Soutien DDS	7 709,96		
Soutien DEEE	37 737,74		
Soutien ECOMOBILIER	14 272,80		
Total recettes	122 959,59		
COUT AIDÉ	1 757 093,08	33,55 €	71,05 €

Tableau 48 : dépenses de fonctionnement pour les déchèteries – budget REOM (source : compte administratif 2019)

	Montant € ttc	€ ttc/ habitant	€ ttc/ tonne
Dépenses de fonctionnement (déchèteries)			
Amortissement déchèteries	9 324,44		
Exploitation des déchèteries	672 910,57		
Broyage déchets verts	30 160,67		
Total dépenses	712 395,68		
Recettes de fonctionnement (déchèteries)			
Vente des cartons collectés en déchèteries	3 992,42		
Vente des ferrailles	14 601,06		
Soutien DEEE	6 950,43		
Soutien DDS	3 375,35		
Soutien ECOMOBILIER	6 872,63		
Total recettes	35 791,89		
COUT AIDÉ	676 603,79	32,99 €	96,92 €

ANNEXE 2

